

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 4995 - MARDI 22 AVRIL 2025

DISPARITION

Adieu le pape François

Le souverain pontife est décédé hier à Rome, en Italie, à l'âge de 88 ans alors qu'il venait de célébrer la veille la messe de Pâques. Jorge Mario Bergoglio, 266e pape de l'histoire de l'Église catholique, a consacré son pontificat à la défense de la paix, de la cause climatique, de la justice et au dialogue entre les peuples.

La Première ministre italienne, Giorgio Meloni, a exprimé sa profonde affliction après l'annonce du décès du souverain pontife. « *La mort du pape François nous afflige profondément, parce qu'un grand homme nous quitte. J'ai eu le privilège de profiter de son amitié, de ses conseils et de ses enseignements, qui n'ont jamais manqué même dans les moments d'épreuve et de souffrance* », a-t-elle déclaré dans un communiqué.

Page 6



DÉPARTEMENT DU POOL

La Conader amorce le lancement effectif du PPDR



Le ministre d'Etat, directeur de cabinet du chef de l'Etat et président de la Commission nationale de démobilisation et réinsertion des ex-combattants (Conader), Florent Ntsiba, a présidé, le 19 avril à Brazzaville, la session extraordinaire de cette

La signature de l'accord de convention/Adiac structure, couplée à la signature de l'accord tripartite relatif à la mise en œuvre du projet « Tatoungueno ».

Ce projet sera assuré par le Programme des Nations unies pour le développement, le Fonds d'impulsion, de garantie et d'assistance et le Haut-commissariat à la réinsertion des ex-combattants. Il jette ainsi les bases du lancement effectif du Programme de désarmement, démobilisation et réinsertion des ex-combattants (PPDR).

Page 3

DÉCENNIE SUR LE BOISEMENT ET LE REBOISEMENT

Les Nations unies adoptent l'initiative congolaise

Quelque 155 Etats ont approuvé, le 16 avril lors de la 79e session de l'assemblée générale des Nations unies, la résolution instituant la Décennie des Nations unies pour le boisement et le reboisement, une initiative portée par le chef de l'Etat congolais, Denis Sas-

sou N'Guesso, tant auprès de ses pairs qu'à l'occasion des événements internationaux d'envergure tels que la COP29, le sommet des Brics, ainsi que par différents contacts diplomatiques et informels. Ce vote a été salué par le gouvernement réuni le 18 avril en

Conseil des ministres qui le qualifie de victoire du Congo et une reconnaissance de la pertinence et de l'impact du chef de l'Etat dans sa lutte contre la préservation du climat et le déséquilibre écologique qui menacent la planète.

Pages 4-5

HYDROCARBURES

Le Congo veut contrôler sa production pétrolière

La République du Congo envisage de créer une société anonyme dénommée Société congolaise de comptage et de contrôle en vue de doter le ministère des Hydrocarbures d'un pouvoir de contrôle général et d'un droit de communication sur toutes les activités qui se rapportent aux opérations pétrolières.

« *Le principal défi de l'Etat demeure, dans ce secteur, la pleine maîtrise des données d'exploitation de ses ressources pétrolières et gazières, afin d'assurer leur gestion transparente et efficiente, tout en limitant leur volatilité* », a indiqué le ministre des Hydrocarbures, Bruno Jean-Richard Itoua.

Pages 4-5

ÉDITORIAL
Forces
nouvelles

Page 2

ÉDITORIAL

Forces nouvelles

Une semaine après l'appel à l'unité de l'Opposition lancé par le Parti social-démocrate congolais (PSDC), le Rassemblement pour la démocratie et le développement (RDD) a emboîté le pas le 12 avril en projetant la création d'une plateforme politique sous l'appellation les « Forces nouvelles du changement ». On pourrait abrégéer FNC ou FNDC. Le prêche « oppositionnel » dont nous faisons allusion dans notre éditorial du 14 avril a-t-il trouvé du répondant ?

En termes de dénomination de leurs groupements, les politiques congolais sont à quelque chose près en passe d'épuiser tous les registres. Sous le label « Forces de changement » ou « Forces nouvelles », un petit aperçu de l'histoire récente du pays montre que l'on a eu recours à ces formules par le passé. En particulier pendant la Conférence nationale souveraine (CNS) en 1991 puis quelques années après la guerre du 5 juin 1997.

Au cours de la CNS, les Forces de changement et de progrès formaient le courant le plus radical de la grand'messe. Constituées autour des associations qui revendiquaient la paternité de la Conférence, elles se heurtèrent ensuite à la nature mouvante du microcosme politique congolais et s'enfoncèrent dans les contradictions avant de disparaître sans laisser de traces. C'était après que le Mouvement congolais pour la démocratie et le développement intégral, tête de pont de l'alliance, mais réconforté par ses bons résultats aux élections locales de mars 1992, avait décidé de faire cavalier seul.

Au sortir du 5 juin, quelques formations politiques proches de la majorité présidentielle actuelle fusionnèrent dans ce qu'elles appelèrent les Forces démocratiques nouvelles. Confrontées à la réalité du terrain, elles ne purent là aussi devenir un socle assez puissant susceptible de peser sur l'avenir de la « maison commune » à laquelle elles appartenaient. Il en va de la vie des alliances au sein de la classe politique congolaise : elles vivent le temps d'une rose et se disloquent sans une rente quantifiable.

Ceci dit, d'après le RDD, initiateur de la future plateforme, les Forces nouvelles du changement entendent pérenniser les acquis de la CNS. Au premier rang desquels le pari d'accéder au pouvoir par les mécanismes du vote. Il insiste pour cela sur la fiabilité du processus électoral. Le 12 avril, à la table d'honneur de la conférence de presse les dirigeants du RDD, du PSDC, de la Chaîne et du Congrès des démocrates africains étaient assis côte-à-côte. L'avenir dira s'ils planteront pour longtemps l'arbre de leur unité d'action et s'ils les auront suffisamment suspendues pour prétendre tenir tête, démocratiquement parlant, au rouleau compresseur de la Majorité.

Les Dépêches de Brazzaville

ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

Gilbert Mouanda-Mouanda et Marcel Nganongo installés dans leurs fonctions

Nommés récemment par décret présidentiel, les nouveaux préfets de Brazzaville, Gilbert Mouanda-Mouanda, et de la Bouenza, Marcel Nganongo, ont respectivement pris leurs fonctions les 16 et 18 avril à Brazzaville et à Madingou.

Succédant à Pierre Cébert Ibocko Onanga à la tête de la préfecture de Brazzaville, Gilbert Mouanda-Mouanda a été intronisé par le préfet, directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, Séraphin Ondelé, après la passation de service avec son prédécesseur. Faisant l'état de lieux du département de Brazzaville, Pierre Cébert Ibocko Onanga a présenté à son successeur les dossiers en cours et en instance de traitement, les organes qui composent ce département dont le secrétariat général et les services, le cabinet, les communes et les arrondissements ainsi que la sous-préfecture de l'Île Mbamou.

« Je laisse Brazzaville entre les mains expertes. J'en sors très rassuré. Monsieur le doyen, Brazzaville est une administration débarrassée des clivages, des appréhensions malveillantes. C'est donc une administration collégiale où la compréhension entre les acteurs est le maître mot. Je crois que cet élan que nous avons cultivé à Brazzaville et cet amour que nous avons semé entre les cadres vont rester pérennes. J'en ai confiance que le doyen Mouanda-Mouanda est un grand meneur d'hommes », a déclaré Pierre Cébert Ibocko Onanga.

Le nouveau préfet de Brazzaville, Gilbert Mouanda-Mouanda, de son côté, a traduit sa profonde grati-

tude à l'endroit de son prédécesseur, Pierre Cébert Ibocko Onanga, invitant tous ses collaborateurs, cadres et agents à se mettre au travail.

« Le vice-doyen de la territoriale vient de me donner la charge de présider aux destinées du département de Brazzaville, qui est encore en chantier. Mais, je ne désespère pas. Je ne redoute rien parce que je sais qu'il me laisse des collaborateurs engagés à cette bataille. La bataille, c'est d'installer Brazzaville dans sa configuration de département tel l'est Pointe-Noire, tel l'est le Niari, tels sont les autres départements du Congo. Il nous revient à nous de faire que Brazzaville fasse parler de lui. Pour ce faire, nous devons être engagés et nous éloigner de faire les à peu près pour que ce travail se fasse », a-t-il instruit.

A Madingou, dans la Bouenza, la cérémonie de passation de service entre le préfet sortant, Jules Monkala-Tchoumou, et l'entrant, Marcel Nganongo, a été présidée par le préfet, directeur général des Affaires électorales, Jean-Claude Etoumbakoundou. Après avoir fait une brève présentation du département de la Bouenza tout en évoquant les dossiers en instance de traitement, le préfet sortant qui a été muté dans le département du Pool a souhaité bon vent à son successeur. Le nouveau préfet de la Bouenza, Marcel Nganongo, pour

sa part, a rappelé qu'il prenait les rênes d'un département qui est dans la paix.

« La paix c'est une denrée rare que l'on ne vend pas au marché. La paix c'est comme un œuf, quand ça se casse, il est difficile de le reconstruire. Je tiens à dire à tous ici que la Bouenza n'appartient à personne sinon qu'à tous les Congolais que nous sommes. Je suis venu travailler et nous allons travailler ensemble. J'aimerais vous dire que la force d'un arbre vient de ses racines et vous êtes mes racines. Je veux que nous travaillions dans un climat serein, d'abnégation, de promptitude surtout d'assiduité au travail », a-t-il annoncé les couleurs.

Supervisant la cérémonie, le préfet, directeur général des Affaires électorales, a exhorté l'ancien administrateur maire du cinquième arrondissement de Brazzaville, Ouenzé, Marcel Nganongo.

« Vous héritez d'un beau département aux potentialités immenses, l'un des départements sur lesquels le président de la République fonde beaucoup d'espoir pour booster le développement du Congo. Vous garderez donc votre curseur pointé sur l'atteinte des objectifs attendus. Je vous exhorte également à plus d'abnégation, au travail et à la doigté en cette période préélectorale », a invité Jean-Claude Etoumbakoundou.

Parfait Wilfried Douniama

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC) Site Internet : www.brazzaville-adiac.com DIRECTION Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse Conseillère de direction : Raïssa Angombo RÉDACTIONS Direction des rédactions : Émile Gankama Assistante : Leslie Kanga Photothèque : Sandra Ignamout RÉDACTION DE BRAZZAVILLE Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina, Rédacteurs en chef délégués : Christian Brice Elion, Rominique Nerplat Makaya Grand reporter : Nestor N’Gampoula Service Société : Guillaume Ondzé (chef de service), Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Roger Ngombé Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Rock Ngassakys Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO : Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)	RÉDACTION DE POINTE-NOIRE Chef d’agence : Victor Dosseh Rédacteur en chef : Faustin Akono Lucie Prisca Condhet N’Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers. Tél. (+242) 06 963 31 34 RÉDACTION DE KINSHASA Direction de l’Agence : Ange Pongault Chef d’agence : Nana Londole Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali Coordonnateur : Alain Diasso Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/ Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200 SECRETARIAT DE REDACTION Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo Chef de service : Clotilde Ibara Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi PAO – MAQUETTE Chef de service PAO : Eudes Banzouzi Chef de service : Cyriaque Brice Zoba Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff INTERNATIONAL Direction : Bénédicte de Capèle Adjoint à la direction : Christian Balende	Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole ADMINISTRATION - FINANCES Direction : Kiobi Abira Assistent à la direction : Bermely Ngayouli, Emeline Loubayi Chef de service RHC : Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Armelle Mounzeo Chef de service Audit : Arcade Bikondi, , Chef de service Comptabilité : Wilfrid Meyal Itoua Ossinga, Mbossa Viny PUBLICITÉ ET DIFFUSION Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo Chef de service diffusion : Guylin Ngossima Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moumbelé Ngono COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL Direction : Guillaume Pigasse Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat LOGISTIQUE ET SECURITE Direction : Gérard Ebami Sala Adjoint à la direction : Elvy Bombete Coordonnateur : Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS Direction : Emmanuel Mbengué Assistante : Dina Dorcas Tsoumou Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate	Mbenguet Okandze (chef de service), Myck Mienet Mehdi, Narcisse Ofoulou Tsamaka, Darel Ongara. LIBRAIRIE LES MANGUIERS Responsable : Émilie Moundako Éyala Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N’Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO Responsable : Maurin Jonathan Mobassi Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma CENTRE DE REFLEXION SUR L’INTEGRATION REGIONALE Direction : Emmanuel Mbengué ADIAC Agence d’Information d’Afrique centrale www.lesdepechesdebrazzaville.com Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N’Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo . Tél.: (+242) 06 895 06 64 Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr Président : Jean-Paul Pigasse Directrice générale : Bénédicte de Capèle Secrétaire général : Ange Pongault *Journal imprimé dans les presses de l’Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél. +242 05 200 6565, eMail : contact@inc-sa.com, site Internet www.inc-sa.com
--	---	---	--

POOL

La Conader jette les bases du lancement du projet « Tatoungueno »

Le ministre d'Etat, directeur de cabinet du chef de l'Etat et président de la Commission nationale de démobilisation et réinsertion des ex-combattants (Conader), Florent Ntsiba, a présidé, le 19 avril à Brazzaville, la session extraordinaire de cette structure, couplée à la signature de l'accord tripartite relatif à la mise en œuvre du projet « Tatoungueno » qui sera assurée par le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), le Fonds d'impulsion de garantie et d'assistance (Figa) et le Haut-commissariat à la réinsertion des ex-combattants (HREC).

Consacré à la consolidation des acquis du vivre-ensemble, de la cohésion sociale et de la paix dans le département du Pool ainsi que dans l'ensemble du pays, le projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche intégrée du désarmement, démobilisation et réinsertion des ex-combattants signée en 2017 entre le Pnud et le gouvernement congolais. Il se fixe comme objectif d'accompagner, en ce qui concerne le Pnud, les institutions nationales dans la création des conditions pour une paix durable, à travers le désarmement de 7500 ex-combattants, la démobilisation et la réinsertion de 10 000 ex-combattants et associés, tout en posant les bases pour un essor économique durable dans le département du Pool au bénéfice de vingt citoyens, et indirectement à toute la population du Pool victime des conflits armés. La mise en œuvre du projet « Tatoungueno » est une orientation du président de la République donnée au Figa sur la réinsertion des ex-combattants. Elle est assurée par le Pnud, le HCRECrec et le Figa et vise à favoriser une insertion durable des ex-combattants dans le tissu socio-économique nationale. « A travers un partenariat tripartite entre le projet DDR et le projet Tatoungueno, en collaboration étroite avec le HCERC et le Figa, il a été retenu que le Pnud fournira les services visant à accompagner l'émergence d'entreprises agropastorales portées par des ex-combattants et des citoyens des localités bénéficiaires



Le présidium des travaux/Adiac

du projet », a indiqué la représentante résidente du Pnud au Congo, Adama-Dian Barry, signataire de l'accord. Cet accompagnement, a-t-elle précisé, portera, entre autres, sur la formation et l'encadrement des ex-combattants, la sensibilisation et la formation des membres des groupements en gestion des coopératives, le suivi post-financement des bénéficiaires, mais aussi sur l'élaboration et la coordination de la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de visibilité des interventions conduites. Approche innovante visant à encourager l'entreprise individuelle et l'investissement collectif pour les ex-combattants et leurs communautés respectives, elle constitue, pour le ministre Haut-commissaire à la réinsertion des ex-combattants, Euloge Landry Kolélas, un ouf de soulagement après la paix retrouvée dans le Pool et la réalisation des projets ayant permis le ramassage des armes ainsi que bien d'autres avec l'appui des partenaires tech-

niques et financiers, tant nationaux qu'internationaux. « Le projet consolidation de la paix et démarrage du DDR dans le Pool a abouti à la mise en place de quinze comités de dialogue et de réconciliation et à la signature du Programme de désarmement, démobilisation et réinsertion pour le département du Pool avec l'appui du Pnud et des autres agences telles que l'Usaid, le Fonds japonais, la Banque mondiale », s'est réjoui Euloge Landry Kolélas. En vue de réussir ce projet, le directeur de cabinet du chef de l'Etat a quant à lui prêché les valeurs de paix, gage du développement tous azimuts pour la prospérité économique du pays. Selon lui, soutenir la paix dans le Pool et partout ailleurs dans le pays est synonyme d'améliorer les conditions sociales de la population, d'où l'intérêt de préserver les acquis de la paix, l'une des meilleures choses auxquelles aspire le peuple congolais et, par-delà tout, les peuples du monde.

Plaidoyer pour le lancement effectif du PDDR
La signature des accords de cessez-le feu et de cessation des hostilités révèle des avancées au regard des importantes réalisations, notamment le ramassage de 8000 armes, soit 80% auprès de près de 6000 mille ex-combattants, la mise en place de quinze comités de dialogue et de réconciliation et la démarche progressive de revitalisation économique locale à travers les investissements du gouvernement et de ses partenaires, le lancement effectif du Programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (PDDR) vivement souhaité, après son échec en juin 2023 pour des raisons semble-t-il politiques. « Le projet Tatoungueno arrive à point nommé pour accélérer la réinsertion, la réintégration et l'accompagnement des ex-combattants et des riverains. Il a une particularité qui est celle de faire de cette population des entrepreneurs dans le secteur

agricole, de créer des richesses et d'améliorer leurs conditions de vie », a souligné la représentante résidente du Pnud. Elle a exprimé l'engagement de son agence et celui du système des Nations unies ainsi que de l'ensemble des partenaires à soutenir les efforts nationaux de stabilisation de la paix et de développement local de la population du Pool. Pour sa part, le Haut-commissaire à la réinsertion des ex-combattants, Euloge Landry Kolélas, qui a salué l'engagement du chef de l'Etat pour la mise à la disposition du PDDR des fonds nécessaires par le biais du Figa, a plaidé pour le lancement effectif de ce projet. « Le PDDR mérite son lancement effectif tout en poursuivant le plaidoyer au plan national et international sur la mobilisation des fonds nécessaires à sa mise en œuvre réussie », a-t-il déclaré. Selon lui, nonobstant la disponibilité des fonds adéquats à la démobilisation et la réinsertion, la mobilisation des fonds demeure une préoccupation majeure pour les autres composantes du PDDR dans le Pool. Il s'agit notamment, a souligné Euloge Landry Kolelas, du ramassage des armes résiduelles, de la réintégration communautaire à travers le relèvement communautaire, de la prise en charge des aspects transversaux, de la gestion des risques, de la réduction des violences communautaires, du volet « développement local », de la coordination et de la gestion du programme.

Guy-Gervais Kitina

LE FAIT DU JOUR

Équations librevilloises

C'est fait. La présidentielle gabonaise du 12 avril a consacré la victoire du président de la Transition, Brice Clotaire Oligui Nguema. Candidat sans parti, il a sûrement profité de la crise de confiance à l'égard des organisations politiques traditionnelles du pays pour rallier les électeurs à son projet. Au résultat, ses sept concurrents réunis n'ont pu glaner qu'une portion congrue de 9,65 % des voix quand lui s'est taillé la part du lion avec 90,35% de suffrages. Les sept prochaines années, le général qui s'était hissé à la tête du Gabon en treillis le 30 août 2023 sous la houlette du Comité pour la transition et la restauration des institutions affrontera la réalité de la gouvernance civile. À savoir que l'appareil militaire dont il s'était servi pour arracher le pouvoir légitimé désormais par le vote populaire n'aura plus prise sur lui comme du temps de la transition qui s'achève. En revanche, il

devra ménager ses « amis » de route lors de cette sortie des casernes, rare dans l'histoire de ce pays d'Afrique centrale, et qui fut diversement interprétée au Gabon-même comme à l'extérieur. La première équipe gouvernementale que Brice Clotaire Oligui Nguema mettra en place après sa prestation de serment donnera à voir l'orientation qu'il aura prise. Comme la plupart des pays de la sous-région, le Gabon a besoin de consolider son unité afin de s'attaquer avec toutes ses filles et tous ses fils aux questions essentielles de construction nationale. Avec un réel avantage car en plus de six décennies d'indépendance, la stabilité a été l'un des atouts majeurs dont Libreville s'est servi pour jouer le rôle de facilitateur du dialogue chez ses voisins souvent traversés par la tourmente des guerres civiles. Il n'y a pas de doute, au Gabon, au dernier moment un certain immobilisme, ajouté à la surenchère politique oppo-

sant les acteurs les plus en vue, a tendu les relations entre les institutions publiques et le petit peuple. Surtout après la disparition de feu le président Omar Bongo Ondimba, en 2009. L'homme avait, en effet, su se constituer une stature de « bon » père de la nation en conciliant contre vents et marées les aspirations des uns et des autres. Celui qui hérite du Gabon aujourd'hui l'a côtoyé longtemps et même si à l'époque sa fonction auprès du père n'était pas politique, les dix-neuf mois de transition qu'il vient de remplir lui ont sans doute permis de gagner en maturité et en réalisme. À certains de ses collègues officiers de l'aventure du 30 août 2023, le chef de l'Etat gabonais élu montrera dorénavant le chemin de retour dans les casernes au besoin en les « généralisant ». Quant à ceux dont il a pu louer la bonne gestion des affaires publiques, peut-être décidera-t-il de continuer à profiter de leur

expertise au gouvernement. Il semble néanmoins que pour les Gabonais, la priorité est de doter continuellement le pays des infrastructures qui améliorent la vie de tous les jours. Des avancées enregistrées en matière de construction des routes, des logements sociaux et aussi l'assainissement de mœurs publiques ont été « vantées » par Brice Clotaire Oligui Nguema pendant la campagne électorale. Il n'est pas faux de penser que cette période charnière constitue pour le nouveau chef de l'Etat une source d'inspiration qui lui permettra de mieux aborder le partage des responsabilités au sein des institutions post-transition. Libreville, capitale du pays, est à n'en point douter l'épicentre des nombreuses équations posées et il ne pourra les résoudre qu'en capitalisant sur l'onction populaire ayant entouré son engagement politique.

Gankama N'Siah

Compte rendu du Conseil des ministres du vendredi 18 avril 2025

Le Conseil des ministres s'est réuni le vendredi 18 avril 2025 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son excellence M. Denis Sassou N'Gusso, président de la République, chef de l'Etat. Quinze affaires étaient inscrites à son ordre du jour, soit :

- Quatre projets de décret au titre du ministère des Affaires foncières et du Domaine public, chargé des relations avec le Parlement ;
- Six projets de décret au titre du ministère des Hydrocarbures ;
- Un projet de décret au titre du ministère de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- Deux projets de décret au titre du ministère de la Jeunesse et des Sports, de l'Education civique, de la Formation qualifiante et de l'Emploi ;
- Une communication au titre du ministère de l'Economie forestière ;
- Des nominations au titre du ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille public et du ministère de la Jeunesse et des Sports, de l'Education civique, de la Formation qualifiante et de l'Emploi.

I/- Ministère des Affaires foncières et du Domaine public, chargé des relations avec le Parlement

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Pierre Mabiala, ministre d'Etat, ministre des Affaires foncières et du Domaine public, chargé des relations avec le Parlement, a soumis aux membres du Conseil quatre projets de décret.

Les deux premiers textes sont le déclassement et la cession à titre onéreux de la propriété non bâtie du domaine public de l'Etat, cadastrée : section H, bloc /, parcelle 102, centre-ville, arrondissement n°2, commune de Dolisie, d'une superficie de 2014,07 m², en vue de la construction d'une boucherie moderne ; les deux textes suivants sont le déclassement et la cession à titre onéreux de la propriété non bâtie du domaine de l'Etat située au lieu dit « ancien village Ndoumou à Tao-tao », district de Louvakou, département du Niari, d'une superficie de six hectares vingt-deux ares soixante-quatre centiares, destinée à la construction d'un abattoir moderne bien structuré.

La société Ferplan développe un projet agroindustriel moderne à Dolisie et dans le district de Louvakou, dans le département du Niari. Il comporte quatre volets : une ferme bovine, un pivot d'irrigation, un abattoir et une boucherie. Ce projet nécessite d'acquérir des espaces fonciers appropriés. Deux réserves foncières de l'Etat ont d'ores et déjà été mises à disposition sous forme d'autorisations provisoires d'occuper. Les investissements importants déjà consentis, qui doivent permettre de renforcer la souveraineté alimentaire de notre pays et créer plus de 1500 emplois directs et des emplois indirects, amènent Ferplan à solliciter l'acquisition de ces deux réserves.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté ensemble les quatre projets de décret soumis à son examen.

II/- Ministère des Hydrocarbures

Invité à son tour par le président de la République à prendre la parole, M. Bruno Jean Richard Itoua, ministre des Hydrocarbures, a soumis à l'examen du Conseil des ministres une série de six textes, dont le premier est un projet de décret portant autorisation de création d'une société anonyme. Ce texte s'inscrit dans le constat que l'administration des hydrocarbures dispose d'un pouvoir de contrôle général et un droit de communication sur toutes les activités qui se rapportent aux opérations pétrolières.

Le principal défi de l'Etat demeure, dans ce secteur, la pleine maîtrise des données d'exploitation de ses ressources pétrolières et gazières, afin d'assurer leur gestion transparente et efficiente, tout en limitant leur volatilité.

Il faut noter que ces données sont actuellement fournies par les opérateurs pétroliers ou gaziers dans des conditions qui ne permettent pas à l'Etat de garantir leur fiabilité. Il est donc envisagé la mise en place d'un système qui assurera la collecte, le contrôle et le suivi précis et indépendant des données de production de l'ensemble des permis pétroliers et gaziers en cours d'exploitation.

Pour atteindre ces objectifs, il est donc envisagé de créer une société, en association avec une société internationale ayant une expertise avérée dans la fourniture de solutions et services technologiques relatifs au suivi et au contrôle en temps réel des données d'exploitation pétrolière et gazière.

La société à créer aura pour missions principales : la consolidation et certification des données de production de pétrole et de gaz issues des différents permis d'exploitation ; la prévention des pertes de revenus directs pour l'Etat, grâce à un suivi et un contrôle pertinents de la production de pétrole et de gaz ; la mise en place d'infrastructures et de technologies de pointe pour le suivi et le monitoring en temps réel des hydrocarbures ; la formation et le renforcement des capacités locales dans les métiers du pétrole et du gaz, en lien avec le système d'information.

Après discussion et débats, les membres du Conseil ont adopté le projet de décret autorisant la création d'une société anonyme avec Conseil d'administration, dénommée « Société congolaise de comptage et de contrôle », en sigle « S3C ».

Poursuivant son propos, le ministre Bruno Jean Richard Itoua a soumis au Conseil trois projets de décret portant respectivement attribution à la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) :

- d'un permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides et gazeux dit « permis Ngoubili » à un groupe contracteur composé de la société de droit congolais Wing Wah Exploration et Production pétrolière SAU (85%) et de la SNPC (15%) ; ce permis est issu du bloc Nord du permis de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « Kayo » délivré en 2008. Des découvertes successives ont permis l'attribution, en 2016, d'un permis d'exploitation d'hydrocarbures dit « Banga Kayo » puis d'un permis d'exploitation dit « Holmoni » en décembre 2022. La production de ces deux permis est actuellement de 55 000 barils par jour. Le projet de permis d'exploitation soumis ce jour au Conseil est consécutif à la découverte par la société Wing Wah d'hydrocarbures liquides dans la zone Ngoubili. Les enquêtes administratives effectuées ont mis en évidence une synergie avec les installations des permis d'exploitation Holmoni et Banga Kayo.

La société Wing Wah versera à l'Etat congolais un bonus relatif à l'attribution du permis d'exploitation Ngoubili.

- d'un permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides et gazeux dit Cayo.

Ce permis est situé dans le bloc Sud du permis d'exploitation Kayo. Le groupe contracteur est composé de Wing Wah Exploration et Production Pétrolière

SAU (85%) et de la SNPC (15%). Les réserves en huile sont estimées à 144,88 millions de barils, avec un taux de récupération de 12,39%. A l'attribution de CayoA, la société Wing Wah versera à l'Etat un bonus relatif à l'attribution du permis d'exploitation, couvrant une superficie totale de 45,6 km².

- d'un permis d'exploration d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « Niambi ». Située dans l'onshore du bassin côtier du département du Kouilou, ce permis a une superficie de 1295,6 km². Cinq puits avaient été précédemment forés dans la zone, révélant quelques indices d'hydrocarbures. Dans ce cadre, la société Oriental Energy, déjà opérateur du permis Nanga V qui devra assurer l'approvisionnement en ressources pétrolières indispensables au bon fonctionnement de la seconde raffinerie en construction, s'est montrée intéressée par ce permis d'exploration. Le permis Niambi, d'une durée de validité de quatre ans renouvelables deux fois, aura un groupe contracteur composé de la SNPC (titulaire) pour 15% et la société Oriental Energy (opérateur) pour 85%.

La société Oriental Energy versera à l'Etat congolais un bonus relatif à l'attribution du permis d'exploitation Niambi.

Enfin, le ministre Itoua a soumis à l'examen du Conseil deux projets de texte modifiant et complétant certaines dispositions de permis d'exploration. Il s'agit :

- d'un projet de décret modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2019-356 du 30 novembre 2019 portant attribution à la SNPC d'un permis d'exploration d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dit « permis Nanga I ». Adossé à un contrat de partage de production approuvé par une loi du 31 décembre 2019, le permis Nanga I était initialement constitué d'un groupe contracteur composé de la SNPC et de Total E&P Congo. En octobre 2023, Total Energies a informé l'Etat de sa volonté de céder le permis Nanga I pour des raisons de productivité. La SNPC a manifesté son intérêt pour la reprise des participations de Total. L'approbation de cette cession amène la SNPC à détenir 100% des intérêts participatifs du permis Nanga I. Il est donc demandé au Conseil des ministres : la prorogation de la validité du permis Nanga I afin de finaliser le programme d'exploration ; la confirmation de sa désignation comme opérateur du permis Nanga I ; la révision à la hausse de la superficie du permis (de 686,70 km² à 522,7 km²).

- d'un projet de décret modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2024-206 du 23 mai 2024 portant attribution à la SNPC d'un permis d'exploration d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dit « Nanga V ». D'une durée initiale de quatre ans, ce permis est géré par un groupe contracteur constitué de la SNPC (titulaire) 15% et Oriental Energy SAU (opérateur) 85%. Dans le cadre de la synergie avec les permis environnants, un léger redécoupage de ce permis est indispensable, portant sa surface totale de 175,5 à 164 km². C'est donc ce redécoupage qui est proposé par le projet de décret soumis à l'examen du Conseil.

Après un examen minutieux, le Conseil des ministres a adopté les cinq projets de décret soumis à sa réflexion par le ministère des Hydrocarbures.

III/- Ministère de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat

Invité par le chef de l'Etat à prendre la parole, M. Josué Rodrigue Ngouonimba, ministre de la Construction,

de l'Urbanisme et de l'Habitat, a soumis à la sagacité des membres du Conseil un projet de décret précisant les modalités de mise à disposition et d'emploi des ressources au profit du Fonds national de l'habitat (FNH).

L'accès à un logement décent est une préoccupation majeure pour les ménages congolais. L'option retenue pour répondre à cette priorité, dans le cadre de la mise en œuvre du projet de société de son excellence monsieur le président de la République, a été de placer l'habitat abordable et social au cœur des politiques d'inclusion sociale, notamment dans le Plan national de développement 2022-2026.

La loi n°77-2022 du 27 décembre 2022 portant loi de finances pour l'année 2023 a réactivé le FNH. Ce fonds est donc le levier financier public de soutien aux activités du secteur de l'habitat et de l'immobilier. Le projet soumis ce jour est donc un décret qui précise les modalités de mise à disposition et d'emploi des ressources qui permettront de rendre le fonds opérationnel.

Son objet est de sécuriser les ressources qui permettront de financer l'habitat. Le fonds étant, par ailleurs, un compte spécial du Trésor, il est donc proposé de confier la gestion et l'utilisation de ses ressources à la Banque congolaise de l'habitat (BCH), établissement public de crédit spécialisé.

Les conditions d'optimisation de ces ressources s'appuieront sur : la signature d'une convention d'emploi entre l'Etat et la BCH ; la protection de la gestion des ressources du fonds, à séparer du reste des activités de la BCH ; l'utilisation des ressources effectuée sous l'autorité d'un comité d'orientation présidé par le Premier ministre, chef du gouvernement avec la participation du ministre en charge des Finances ; l'examen par le comité d'orientation du fonds des programmes et projets immobiliers susceptibles d'être financés, après avis du ministère en charge de l'Habitat.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret précisant les modalités de mise à disposition et d'emploi des ressources au profit du FNH.

IV/- Ministère de la Jeunesse et des Sports, de l'Education civique, de la Formation qualifiante et de l'Emploi

Prenant la parole après y avoir été invité par le président de la République, M. Hugues Ngouélondélé, ministre de la Jeunesse et des Sports, de l'éducation civique, de la formation qualifiante et de l'emploi, a soumis à l'examen des membres du Conseil deux projets de textes. Le premier est un projet de décret portant code éthique du sport. Pris en application des dispositions de l'article 2 de la loi n°23-2023 du 27 juillet 2023 portant code du sport, le projet de décret en examen concourt à l'amélioration de la pratique du sport.

Il vise, conformément à son article 5, la promotion des valeurs et des principes tels que le respect des règlements, celui qui est dû aux entraîneurs, aux officiels et à leurs décisions ; l'égalité des chances des athlètes ; la maîtrise de soi ; le fair-play, etc.

Il définit également des règles de conduite applicables aux acteurs du sport congolais, notamment les officiels, les entraîneurs et les athlètes. En tenant compte de la spécificité des disciplines sportives, le projet en examen recommande à chaque association sportive nationale de mettre en place une commission d'éthique, chargée de veiller au respect des valeurs fondamentales du sport.

Le projet est le point de départ d'une réforme qui vise la moralisation du sport au Congo. Il permettra de renforcer la crédibilité des fédérations et associations sportives ; de garantir des sélections et des compétitions justes et transparentes ; de protéger les sportifs contre toute forme d'abus ou de discrimination ; de sanctionner sévèrement les compor-

tements contraires à l'éthique sportive ; de faire du sport congolais un modèle de discipline, de mérite et d'excellence.

En définitive, il s'agit de poser les fondements d'un sport congolais éthique, structuré et respecté, à la hauteur des ambitions de notre pays.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant code éthique du sport.

Poursuivant son propos, le ministre Ngouélondélé a présenté au Conseil un projet de décret fixant les modalités de sélection en équipe nationale. Il fixe les modalités de sélection en équipe nationale et indique les droits et obligations des athlètes et des membres du staff technique.

La sélection en équipe nationale doit s'effectuer sur la base de l'excellence, de la discipline et du mérite. A ce titre, elle doit être encadrée par un dispositif administratif et juridique clair. L'absence d'un cadre réglementaire a, jusqu'ici, hélas, favorisé des pratiques discutables, de nature à compromettre la crédibilité et l'efficacité de nos sélections nationales. Il arrive que certains athlètes, jugés moins performants, sont appelés par leurs fédérations en sélection nationale.

Le texte en examen apporte des innovations, afin d'améliorer, d'une part, les conditions de préparation et, d'autre part, de participation de nos athlètes et staffs techniques aux compétitions internationales.

Les innovations apportées par le texte sont : la souscription d'une assurance-maladie et d'une assurance travail ; la fixation de primes de performance ; l'indemnisation des athlètes évoluant dans le secteur privé, pour compenser le manque à gagner occasionné par l'appel en sélection.

Un arrêté conjoint des ministres en charge des Sports et des Finances fixera le montant des primes avant chaque compétition, après concertation avec la fédération sportive nationale concernée.

Enfin, et à l'issue de chaque compétition, un rapport détaillé sera adressé au ministère en charge des Sports, afin de permettre une évaluation continue de la gestion et des performances de nos équipes nationales.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant les modalités de sélection en équipe nationale.

V/- Communication

Le Conseil des ministres a, ensuite, suivi une communication relative à l'adoption de la résolution sur la Décennie des Nations unies sur le boisement et le reboisement, présentée par Mme Rosalie Matondo, ministre de l'Economie forestière.

Courant 2024, notre pays avait fait inscrire à l'agenda de la 79e session de l'assemblée générale des Nations unies un projet de résolution visant l'instauration d'une Décennie africaine et mondiale de l'afforestation et du reboisement. Cette recommandation était issue de la première conférence internationale sur l'afforestation et le reboisement tenue à Brazzaville, du 2 au 5 juillet 2024, sous les auspices de son excellence M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat. Cette initiative diplomatique était dans la continuité de la vision anticipatrice du président Denis Sassou N'Guesso, lequel positionne le Congo, depuis une quarantaine d'années, comme un acteur important de la gouvernance forestière.

Préoccupé par la persistance des déséquilibres écologiques qui menacent la planète, le chef de l'Etat a placé l'afforestation, le reboisement et, plus globalement les enjeux liés au changement climatique au centre des préoccupations internationales. Une campagne soutenue de sensibilisation et de plaidoyer, adossée à une diplomatie agissante et menée avec

maestria par le président de la République, tant auprès de ses pairs qu'à l'occasion des événements internationaux d'envergure tels que la COP29, le sommet des BRICS, ainsi que par différents contacts diplomatiques et informels menés avec le concours de certains membres du gouvernement.

Ce mercredi 16 avril 2025, la 79e session de l'assemblée générale des Nations unies a procédé au vote de la résolution déposée à l'initiative de notre pays et instituant la Décennie des Nations unies pour le boisement et le reboisement, cette résolution étant approuvée par 155 Etats.

Ce vote quasi unanime a sanctifié la vision du président Denis Sassou N'Guesso et marque une reconnaissance historique de la pertinence, de la constance et de l'impact de son action internationale.

Le Conseil des ministres s'est réjoui de cette grande victoire diplomatique pour notre pays. Au nom des membres du gouvernement, le Premier ministre, chef du gouvernement, a chaleureusement félicité son excellence monsieur le président de la République pour la concrétisation de sa vision constante centrée notamment sur son attachement à l'arbre, vision incarnée par l'institution d'une Journée nationale de l'arbre à une époque où les questions environnementales et écologiques n'étaient pas une priorité de l'agenda.

Ainsi, le Conseil des ministres constate avec bonheur que le message du Congo a été endossé par le monde entier. Il est clair que notre peuple doit être conscient de l'honneur qui est ainsi fait à notre pays ; cette distinction diplomatique entraîne des devoirs d'exemplarité citoyenne de la part de nos compatriotes, notamment pour ce qui concerne les questions de préservation des forêts, de protection de l'environnement et de la biodiversité.

La « diplomatie verte » du président Denis Sassou N'Guesso, matrice de cette importante avancée, doit amener notre pays à poursuivre dans cette diplomatie agissante. Ainsi, le Conseil des ministres a profité de cette heureuse occasion pour réitérer le soutien de notre pays à la candidature au poste de directeur général de l'Unesco de notre compatriote M. Firmin Edouard Matoko, cadre compétent ayant fait l'essentiel de sa carrière au sein de cette institution.

VI/- Nominations

Enfin, et au titre des mesures individuelles, le Conseil des ministres a procédé aux nominations suivantes.

a) – Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille public.

* Directeur général adjoint du Trésor : M. Hylarion Stève Ibobi Ollessongo, inspecteur principal du Trésor ;

* Directeur général de la Caisse congolaise d'amortissement : M. Marie Ghislain Yebas Mandelo, titulaire d'un Master en droit-économie-gestion, économiste et gestionnaire, expert en monnaie et banque, finances publiques et gestion des projets.

b) – Ministère de la Jeunesse et des Sports, de l'Education civique, de la Formation qualifiante et de l'Emploi.

* Directeur général de l'Agence nationale d'insertion et de réinsertion sociale des jeunes : M. Hemery Patrick Akondjo Olandzobo, administrateur des SAF de 5e échelon.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a clos la réunion et levé la séance. Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 12h30.

Fait à Brazzaville, le 18 avril 2025
Le Ministre de la Communication et des Médias,
Porte-parole du gouvernement,
Thierry Lézin MOUNGALLA

UNIVERSITÉ MARIEN-NGOUABI

Un colloque organisé sur la détermination nominale

Le colloque sur la détermination nominale en français contemporain, organisé le 18 avril à Brazzaville par le groupe de recherche en morphosyntaxe et sémantique de la Faculté des lettres, arts et sciences humaines de l'Université Marien-Ngouabi que dirige le Pr Edouard Ngamountsika, a rassemblé en présentiel et en visio-conférence des universitaires de plusieurs pays.

Le colloque a pour objectifs de revisiter la notion de détermination nominale, d'aborder la question en s'appuyant sur les différents corpus, de recenser les travaux majeurs, a expliqué le Pr Edouard Ngamountsika, président du comité d'organisation de cette rencontre internationale ayant rassemblé enseignants, enseignants-chercheurs, doctorants, amateurs des questions de la langue française du Congo, du Burkina Faso, de France, du Sénégal, du Togo, de la Côte d'Ivoire, du Cameroun, du Gabon et de plusieurs autres pays.

« Je suis certain que vos recherches vont enrichir les études sur la détermination nominale », a indiqué le vicedoyen de la Faculté des lettres, arts et sciences humaines de



Ouverture du colloque sur la détermination nominale / Adiac

l'Université Marien-Ngouabi, Pr Arsène Elongo, dans son mot d'ouverture de ce colloque au siège du bureau national de l'Agence universitaire de la Francophonie.

Le Pr Edouard Ngamountsika qui dirige le groupe de recherche en morphosyntaxe et sémantique de la Faculté des lettres, arts et sciences humaines a souligné qu'il s'agit en réalité d'un colloque de spécialité qui profite à ceux qui postulent au Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur. « A l'issue de ce colloque, les actes seront publiés dans une revue de spécialisation en décembre au plus tard. Les participants devraient donc soumettre leurs textes dès le mois d'août », a-t-il précisé.

Rominique Makaya

PORTRAIT

Maryse Nkoua Ngavouka, un parcours d'excellence, de résilience

Première femme maître-assistante du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (Cames) en physique au Congo, Maryse Nkoua Ngavouka dirige aujourd'hui le Centre d'excellence d'Oyo (CEO) pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Adiac TV est allée à sa rencontre.

En 2004, Maryse Nkoua Ngavouka décroche son baccalauréat scientifique série C au lycée Dom-Helder-Camara, à Brazzaville, figurant parmi les meilleurs élèves de son établissement. Sa passion pour la physique naît au collège sous l'influence de son professeur, M. Mpacka. « Grâce à lui, j'ai mieux compris la physique et cela m'a encouragée à aller plus loin », confie-t-elle avec un sourire.

À cette époque, alors que la tendance est d'aller étudier à l'étranger, Maryse doit se résoudre à rester au pays, sa famille n'ayant pas les moyens de financer ce projet. La jeune bachelière entame ainsi ses études à l'Université Marien-Ngouabi sans motivation et échoue en première année.

Le déclic d'un parcours d'excellence

Cet échec est un déclic : elle accepte pleinement son parcours à Brazzaville et ne redoublera plus jamais. En 2009, elle obtient une maîtrise en physique à la Faculté des sciences et techniques de l'Université Marien-Ngouabi.

C'est son mentor, le Pr Mpassi Mabiala, qui l'incite à postuler pour une bourse en Italie, sans lui révéler que les cours y seront dispensés en anglais, afin de ne pas la décourager. Sa candidature est retenue et elle part poursuivre ses études au Centre international de physique théorique Abdus

Salam.

Obtention d'un doctorat en nanotechnologie et nanoscience

L'adaptation est difficile, entre la barrière linguistique et l'exigence académique, Maryse envisage plusieurs fois d'abandonner. Mais le soutien indéfectible de sa famille et de ses amis la pousse à persévérer. « Ma mère a toujours cru que je trouverai ma voie en physique, et cela a beaucoup joué dans ma détermination », témoigne-t-elle.

En 2011, elle décroche un diplôme de troisième cycle en physique de la matière condensée. En parallèle de ses études, un moment marquant illumine sa vie : la naissance de sa première fille, un bonheur qui lui donne encore plus de force. En 2015, elle franchit un cap supplémentaire en obtenant un doctorat en physique, spécialité nanotechnologie et nanoscience, à l'université de Trieste.

Retour au Congo et entrée à l'Irsen

Après son postdoctorat en Italie, Maryse Nkoua Ngavouka décide de rentrer en République du Congo pour contribuer au développement de la recherche scientifique. En 2018, elle intègre l'Institut national de recherche en sciences exactes et naturelles (Irsen) en tant que chercheuse associée et y met en place le laboratoire de physique appliquée avec l'appui de ses partenaires.



Première femme maître-assistante du Cames en physique au Congo, la directrice du CEO incarne un parcours d'excellence / DR

Elle devient la première femme maître-assistante du Cames en physique au Congo et à l'Université Marien-Ngouabi.

Au-delà de la recherche, elle occupe des postes clés dans l'administration : directrice de l'Administration et des Ressources humaines à l'Irsen, puis conseillère en Recherche scientifique et innovation technologique auprès du ministre de l'Enseignement supérieur.

Nomination au poste de directrice exécutive du CEO...

En septembre 2023, Maryse

Nkoua Ngavouka est nommée directrice exécutive du CEO pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Parallèlement, elle poursuit ses activités d'enseignante-chercheuse au sein du parcours physique de la Faculté des sciences et techniques de l'Université Marien-Ngouabi.

...et distinction au titre de Chevalière dans l'Ordre du mérite congolais

Son engagement dans la recherche scientifique lui a valu plusieurs distinctions, notam-

ment le titre de Chevalière dans l'Ordre du Mérite congolais en 2023 et la Médaille de bronze d'honneur pour la recherche scientifique et technologique en 2018.

Par son parcours, Maryse Nkoua Ngavouka incarne l'excellence, la persévérance et l'engagement pour la science, inspirant ainsi toute une génération de jeunes filles à croire en leurs rêves, quelles que soient les difficultés.

Un portrait à retrouver sur Adiac TV: <https://www.adiac.tv/>

De notre envoyée spéciale au CEO, Mildred Moukenga

VATICAN

Le pape François est mort

Jorge Mario Bergoglio est mort le 21 avril, à l'âge de 88 ans, après un pontificat de douze ans, a annoncé le Vatican. Il sera mis en bière à 20 heures.

Le souverain pontife dirigeait l'Eglise catholique depuis son élection le 13 mars 2013 après la démission de son prédécesseur, Benoît XVI. A son élection, il était devenu le premier pape non Européen depuis le VIII^e siècle. François a connu de multiples ennuis de santé ces dernières années qui avaient nécessité son hospitalisation à Rome dont la dernière date du 14 février de suite d'une pneumonie aux deux poumons. Depuis mi-février, l'état de santé du Souverain pontife a suscité de nombreuses inquiétudes et a amené le Vatican à se réorganiser.

Le pape François était brièvement apparu au balcon du Vatican, le 20 avril, place Saint-Pierre, à l'occasion de la messe de Pâques. Il était en fauteuil roulant, sur le balcon de la basilique Saint-Pierre et avait déclaré, interrogé par

des journalistes, vivre « Pâques comme [il peut] ». Le pape François sera mis en bière à 20 heures dans la chapelle de la résidence Sainte-Marthe au Vatican, où il habitait depuis son élection. Le soir, Son Éminence le Très Révérend Cardinal Kevin Joseph Farrell, camerlingue de la Sainte Eglise romaine, présidera le rite de certification du décès et la disposition du corps dans le cercueil.

L'UA rend hommage à un « avocat inébranlable de la paix »

L'Union africaine (UA) a rendu hommage au pape François en saluant un « *avocat inébranlable de la paix [qui a eu un] engagement courageux* » sur le continent. Le président de la Commission de l'UA, Mahmoud Ali Youssouf, a salué « *l'engagement courageux du pape sur le continent africain, en amplifiant les voix de ceux qui n'en ont pas, en*



défendant la paix et la réconciliation, et en se montrant solidaire de ceux touchés par les conflits et la pauvreté ».

Premier souverain pontife originaire d'Amérique du Sud. Devenu pape dans des circonstances exceptionnelles,

il était le souverain pontife de l'inédit. Le pape François était le premier latino-américain et premier jésuite à occuper le Saint-Siège. Titulaire d'un diplôme de technicien chimiste, Jorge Bergoglio rejoint la Compagnie de Jésus à l'âge de 21 ans et est ordonné prêtre en 1969. Nommé évêque auxiliaire par Jean-Paul II en 1992, il devient ensuite archevêque de Buenos Aires en 1998 puis cardinal et primate d'Argentine quatre années plus tard. Il devient pape en 2013, quand Benoît XVI renonce à ses fonctions. Après la mort du pape François, s'ouvre une période de vacances à la tête du Vatican, mais aussi tout un protocole funéraire. Les cardinaux catholiques doivent organiser les funérailles du pape, de sorte que son inhumation ait lieu entre le quatrième et le sixième jour après sa mort.

Noël Ndong

Les procédures et rites funéraires à la succession du souverain pontife

Le pape François est décédé le 21 avril à l'âge de 88 ans, mettant fin à un pontificat de douze ans marqué par des réformes significatives au sein de l'Eglise catholique. Connu pour sa simplicité et son engagement en faveur des plus démunis, François a modifié certaines traditions séculaires, notamment en ce qui concerne les funérailles papales et le lieu de sépulture.

Le rôle du pape dans l'Eglise catholique

Le pape représente l'autorité suprême de l'Eglise catholique, exerçant un pouvoir absolu sur l'institution. Figure spirituelle centrale pour 1,4 milliard de catholiques à travers le monde, il guide les fidèles qui, bien que suivant principalement les enseignements bibliques, se réfèrent également à ses directives concernant la doctrine et les pratiques religieuses. Près de la moitié des chrétiens dans le monde est catholique romain, tandis que les autres confessions chrétiennes comme les protestants et les orthodoxes ne reconnaissent pas l'autorité papale. Le pape réside au Vatican, le plus petit État indépendant du monde, enclavé dans Rome. Il ne perçoit pas de salaire, mais toutes ses dépenses personnelles et de voyage sont prises en charge par le Vatican.

Les cérémonies funéraires simplifiées

Les obsèques papales ont traditionnellement été caractérisées par leur complexité protocolaire. Ce-

pendant, François avait approuvé des modifications pour simplifier ce rituel. Contrairement à ses prédécesseurs qui étaient enterrés dans trois cercueils emboîtés en cyprès, plomb et chêne, il a opté pour un simple cercueil en bois doublé de zinc. Il a également rompu avec la tradition qui voulait que la dépouille du pape soit exposée sur un catafalque élevé dans la basilique Saint-Pierre. Les condoléances pourront se faire pendant que le corps reposera dans son cercueil. Seul le couvercle sera retiré. François devient le premier pape à être inhumé en dehors du Vatican depuis plus d'un siècle. Sa dépouille reposera dans la basilique Sainte-Marie-Majeure, l'une des quatre basiliques papales majeures de Rome.

Le processus de sélection du nouveau pape

Le successeur du pape est choisi par les plus hauts dignitaires de l'Eglise catholique, le collège des cardinaux. Ces cardinaux, tous des hommes directement nommés par le pape, sont généralement des évêques consacrés. Actuellement,

l'Eglise compte 252 cardinaux, dont 138 sont éligibles pour voter lors du conclave papal. Les autres, âgés de plus de 80 ans, ne peuvent pas participer au vote, mais peuvent contribuer aux discussions préliminaires.

Le conclave : une tradition séculaire

À la mort du pape, les cardinaux sont convoqués au Vatican pour le conclave. Durant la période entre le décès du pape et l'élection de son successeur, c'est le collège des cardinaux qui gouverne l'Eglise. L'élection se déroule dans le plus grand secret. Les cardinaux votent individuellement pour leur candidat préféré, un processus qui peut prendre plusieurs jours. Historiquement, certains conclaves ont duré des semaines ou des mois, certains cardinaux étant même décédés pendant le processus. Le seul indice visible de l'avancement du conclave est la fumée qui s'élève deux fois par jour de la cheminée de la chapelle Sixtine, résultant de la combustion des bulletins de vote. Une fumée noire signale l'absence de consensus, tandis que la traditionnelle fumée

blanche annonce l'élection du nouveau pape.

L'annonce du nouveau pontife

Après l'apparition de la fumée blanche, le nouveau pape se présente généralement dans l'heure qui suit au balcon donnant sur la place Saint-Pierre. Le doyen des cardinaux prononce alors la célèbre formule latine « *Habemus papam* » (Nous avons un pape). Le nouveau pontife est ensuite présenté sous son nom papal choisi, qui peut différer de son nom de naissance. Théoriquement, tout homme catholique baptisé peut être élu pape. En pratique, les cardinaux préfèrent choisir l'un des leurs. Lorsque François fut élu en 2013, il devint le premier pape sud-américain, représentant une région qui abrite environ 28% des catholiques du monde. Cependant, l'histoire montre une forte tendance à élire des papes européens, particulièrement italiens. Sur les 266 papes élus jusqu'à présent, 217 étaient italiens. L'Afrique, qui compte 25% de chrétiens, attend son premier pape !

N.Nd.

INTERVIEW

Jean-Claude Gakosso: «Le plus important entre le Congo et la France est la volonté d'entretenir une excellente relation»

Le ministre des Affaires étrangères, de la Francophonie et des Congolais de l'étranger, Jean-Claude Gakosso, est à Paris depuis le 17 avril. Pour évoquer les relations Congo-France et le déploiement de la candidature au poste de directeur général de l'Unesco, le diplomate congolais a tenu un point presse à l'ambassade de la République du Congo en France en présence du secrétaire général de son ministère, Guy Nestor Itoua, et de Rodolphe Adada, ambassadeur de la République du Congo en France.

Les Dépêches de Brazzaville (L.D.B.) : Au sortir de votre entrevue avec votre homologue français Jean-Noël Barrot, comment qualifieriez-vous le rôle de la diplomatie dans les relations de la République du Congo avec la France ?

Jean-Claude Gakosso (J-C.G.) : Permettez-moi de vous informer qu'avant de venir à Paris, je suis allé d'abord en Chine où j'ai eu une séance de travail avec mon homologue Wang Yi. Une mission à Paris, cela s'inscrit dans la routine de nos concertations permanentes. De ce fait, avant toute chose, il est important de rappeler que dans le métier qui est le nôtre, il relève de la routine de silloner les pays à chaque fois que cela l'exige. En cas d'espèce, le métier de diplomate nécessite de venir exercer une concertation dans le cadre de nos relations avec la France, avec laquelle nous avons une relation économique, politique, intellectuelle, culturelle, dans tous les domaines, y compris celui de la paix. S'agissant de la paix, nous devons à chaque fois, par tous les moyens et en toutes circonstances, la rechercher, recourir aux moyens les plus adaptés à mettre en place en vue de la résolution des conflits, dans la mésintelligence qui peut subvenir entre deux États, deux gouvernements, trouver les meilleures solutions pacifiques possibles. Entre la France et la République du Congo, chacun sait que c'est une longue histoire d'amour. De ce fait, nul n'a intérêt, que ce soit la France ou la République du Congo, à ce que s'ouvre la brèche de dégradation d'une telle relation, très ancienne, précieuse, sans aucune raison de la laisser se détériorer. Nous sommes ici, à Paris, pour consolider nos convergences avec la France, pour gommer les aspérités puisque cela ne manque ja-

mais dans les relations entre les États et entre les individus. Cela nécessite, avec mon homologue français Jean-Noël Barrot, de remettre les choses sur le droit chemin. Entretemps, il y a eu des paroles, des mots. Tout cela est derrière nous. Désormais, le plus important est notre volonté de renouveler et d'entretenir une excellente relation entre la République du Congo et la France.

L.D.B. : De par l'actualité, la France est en conflit avec l'Algérie. Peut-on voir là presque un aspect similaire de la recherche d'un apaisement ?

J-C.G. : Non, pas du tout ! Vous savez, à proprement parler, l'État congolais en tant que tel n'a pas de problème avec le gouvernement français. Nous déplorons simplement ces questions judiciaires qui portent préjudice aux relations entre nos deux États. Après l'incident suscité suite à l'épisode judiciaire autour de la première dame de la République du Congo, en respect du travail de la justice, le travail qu'il nous est demandé d'accomplir, à mon homologue français et moi-même, en s'appuyant sur la Convention de Vienne et après avoir reçu les instructions du président Denis Sassou N'Guesso, consiste à travailler au point de revisiter l'accord judiciaire signé en 1974, ratifié et entériné par le Parlement congolais en 1975, 50 ans après. Ce que l'on a pu comprendre un demi-siècle plus tard, à l'époque où le pays s'appelait République populaire du Congo, ne peut plus être valable aujourd'hui. Ce texte de l'époque, non seulement ne donne plus beaucoup d'égard à la souveraineté des États mais n'accorde pas non plus davantage d'égards aussi au principe de droit de l'autorité de la chose jugée qui peut être définie comme une force exceptionnelle conférée par la loi aux



Point presse du ministre Jean-Claude Gakosso à l'ambassade du Congo en France/Adiac

décisions juridictionnelles qui, une fois prononcées, bénéficient du principe de l'immutabilité interdisant de remettre en cause ce qui a été définitivement jugé. Il me semble que les jugements déjà prononcés à Brazzaville ne sont pas du tout considérés en France. Cela constitue un imbroglio judiciaire duquel nous devons sortir. Quoiqu'il en soit, sauf changement aux agendas présidentiels respectifs, nous avons également abordé la mission d'État du président de la République prévue courant le mois de mai prochain.

L.D.B. : Vous êtes également en charge des Congolais de l'étranger. Vos compatriotes en France affirment une appartenance double en mettant en avant des destins uniques, des racines multiples et des perspectives communes ici et là-bas. Que prévoyez-vous afin que la diplomatie établisse des ponts par le biais de la coopération décentralisée ?

J-C.G. : Pour les Congolais de l'étranger, l'idée du président de la République est d'exprimer la solidarité avec les enfants de la patrie, établir un lien qui ne se rompt jamais avec les enfants disséminés à travers la planète avec la ma-

trice République du Congo, la terre sacrée de nos ancêtres, et que ceux-ci travaillent et participent au développement de leur pays d'origine, à l'image des ressortissants du Sénégal, de l'Éthiopie. À terme, que ces Congolais se prononcent aux divers scrutins et soient représentés au sein de notre Assemblée nationale. Qu'ils soient capables de vénérer la terre de leurs ancêtres, quelles que soient leurs convictions, car rien ne peut être au-dessus de ce qu'elle représente, la terre de ses ancêtres, à laquelle ils ne doivent pas tourner le dos, même s'ils ont souvent l'occasion de griefs à avoir vis-à-vis des gouvernants. Quand ils arrivent au pays, la Maison commune demeure le ministère des Affaires étrangères par le biais du département mis en place pour eux.

L.D.B. : À juste titre, comment la diplomatie congolaise se déploie-t-elle au niveau international pour promouvoir sa candidature présentée à la direction générale de l'Unesco ? Une équipe de campagne a-t-elle été constituée ? Quel est le budget alloué ?

J-C.G. : D'emblée, je vous confirme que la République du Congo présente à cette

élection un candidat réellement compétent, un cadre valeureux et recevable, qui a passé l'essentiel de ses années d'activité professionnelle au sein de cette institution onusienne, et en conséquence nourri de la bonne culture internationale. Le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, a donné les instructions pour que le gouvernement congolais soutienne sa candidature. Nous nous y employons et essayons de rallier à notre cause les gouvernements des pays amis et au-delà. J'ai abordé cette question avec Jean-Noël Barrot. Reconnaissons néanmoins qu'une élection reste une compétition, avec sa part de certitudes comme d'aléas, car vous n'êtes pas sans ignorer que, comme on le voit dans des élections au sein des Nations unies, à l'Union africaine, un pays prend parfois l'engagement de voter dans un sens et, au moment décisif du vote, on constate que c'est un autre vote qui s'exprime. En ce qui nous concerne, nous allons nous battre jusqu'au bout, jusqu'à ce que notre cause soit entendue, c'est-à-dire la victoire de notre candidat. Le jeu est ouvert ; c'est ce que nous pouvons dire à ce stade.

Propos recueillis par Marie Alfred Ngoma

CONGO-FRANCE

Plaidoyer pour la relance des relations historiques

Le ministre des Affaires étrangères, de la Francophonie et des Congolais de l'étranger, Jean-Claude Gakosso, a échangé, le 18 avril, à Paris (France), avec son homologue français, Jean-Noël Barrot.

Le chef de la diplomatie congolaise, Jean-Claude Gakosso, a plaidé auprès de son homologue, Jean-Noël Barrot, pour « la relance d'une relation historique sous le sceau du respect mutuel ». Il a tenu à replacer les relations entre le Congo et la France « dans une perspective de dialogue apaisé, de respect mutuel et de coopération renouvelée ».

Dans un climat marqué par certaines tensions consécutives à des procédures judiciaires controversées, notamment la récente perquisition de l'appartement parisien de l'épouse du chef de l'Etat, Antoinette Sassou N'Guesso, Jean-Claude Gakosso a adopté un ton diplomatique ferme mais constructif. Il a réaffirmé la volonté du chef de l'Etat congolais, Denis Sassou N'Guesso, de « préserver la solidité d'un partenariat bilatéral ancien et précieux ».

« L'Etat congolais n'a aucun problème avec le gouvernement français », a assuré Jean-Claude Gakosso.

Par ailleurs, il a déploré les récentes interférences judiciaires « susceptibles de fragiliser une relation fondée sur des décennies d'amitié, de coopération et d'intérêts partagés ». Concernant la perquisition survenue en février dernier à Paris, il a insisté sur « la nécessité de replacer l'action diplomatique dans le cadre des principes du droit international », notamment ceux établis par la Convention de Vienne de 1961 sur les relations diplomatiques.

Selon lui, l'opération judiciaire visant l'épouse du chef de l'Etat « a constitué un précédent regrettable, remettant en question les normes de courtoisie diplomatique généralement observées entre États souverains ».

Au nom du président de la République, Jean-Claude Gakosso a également annoncé la volonté du Congo de réviser l'accord judiciaire signé avec la France en 1974, à une époque où le pays vivait sous le régime de la République populaire du Congo. Ratifié il y



La poignée de main entre Jean-Claude Gakosso et Jean-Noël Barrot/DR

à un demi-siècle, ce texte ne répondrait plus, selon lui, aux exigences actuelles de souveraineté et d'équilibre dans les rapports entre États.

« Il nous est demandé de revoir ces dispositions à la lumière du respect de nos décisions judiciaires internes qui, malheureusement,

ne semblent pas être prises en compte à Paris. Ce déséquilibre engendre un imbroglio juridique qu'il convient de résoudre dans les meilleurs délais », a précisé le ministre congolais des Affaires étrangères.

Conscient de la sensibilité des échanges diplomatiques entre Brazzaville et Paris, Jean-Claude Gakosso a tenu à rassurer son homologue français sur la posture du Congo. « Nous sommes ici pour gommer les aspérités. Il y a eu des mots, des incompréhensions, mais tout cela est désormais derrière nous. Le moment est venu de tourner la page et de relancer nos relations sur des bases solides », a-t-il dit.

Le ministre congolais des Affaires étrangères a insisté sur la nécessité de préserver cette dynamique, en veillant à ce qu'aucune interférence extérieure ne vienne porter atteinte à la souveraineté de l'Etat congolais ni à l'intégrité de ses plus hautes institutions.

Yvette Reine Boro

DETTE CLIMATIQUE

Les pays riches doivent 36 000 milliards de dollars aux pays africains

Les pays riches ont stimulé leur industrialisation et leur urbanisation en exploitant massivement des combustibles fossiles. C'est la principale cause du changement climatique, qui touche aujourd'hui tous les pays du monde, y compris les pays d'Afrique subsaharienne, qui sont responsables de moins de 4% des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES), selon un article tiré dans The Conversation.

L'Afrique s'urbanise également et a besoin de fonds pour loger un milliard de personnes supplémentaires d'ici à 2050 et pour commencer à adapter ses villes au changement climatique. L'économiste Astrid Haas, qui examine un rapport de l'organisation non gouvernementale Action Aid sur la dette climatique, aborde la question de cette dernière. Elle explique pourquoi la présidence Sud-africaine du G20 représente une occasion de plaider pour un meilleur accès au financement et pour une restructuration de la dette existante.

La dette climatique repose sur l'idée que les nations riches ont pollué plus que leur juste part de l'atmosphère avec des GES. C'est ce qu'on appelle l'appropriation de l'atmosphère. Pour cette raison, ces pays ont la

responsabilité de dédommager ceux en développement, qui ont le moins contribué aux émissions de GES et qui subissent de manière disproportionnée les effets du réchauffement de la planète. Le remboursement de la dette climatique permettrait aux pays africains de poursuivre une transition juste et durable vers les énergies renouvelables et d'adapter leurs villes aux vagues de chaleur, aux inondations et aux autres catastrophes liées au changement climatique. Or, l'Afrique subsaharienne reçoit à peine 5% du financement mondial pour le climat pour soutenir des mesures d'atténuation telles que des projets d'énergie renouvelable et pour s'adapter aux effets du réchauffement de la planète. Ce qui montre que la dette climatique reste largement impayée.

Le lien de l'urbanisation mondiale au changement climatique et à la dette climatique

Economiste urbaine, Astrid Haas explique qu'aucun pays n'a jamais atteint le statut de pays à revenu intermédiaire sans passer par un processus d'urbanisation bien géré. Le rapport d'Action Aid estime que les pays riches ont réalisé jusqu'à 70 % de leur croissance économique en utilisant plus que leur part équitable du budget climatique. Selon le rapport, les pays les plus riches doivent 36 000 milliards de dollars aux pays africains au titre de la dette climatique. L'Afrique est au début de son processus d'urbanisation, le plus rapide que le monde ait jamais connu. Cependant, elle ne peut pas suivre le même modèle d'industrialisation à forte teneur

en carbone que les pays riches. L'Afrique doit tracer sa propre voie, une voie qui n'augmente pas de manière significative les émissions de GES. L'urgence de la crise climatique l'exige.

Combien les pays riches doivent à l'Afrique et sur quelle base de calcul ?

En 2015, l'Accord de Paris est signé. Les pays développés se sont engagés à fournir 100 milliards de dollars américains par an pour aider les nations en développement à lutter contre le changement climatique. Lors des négociations de la COP29 à Bakou, en Azerbaïdjan, en 2024, cette somme a été portée à 300 milliards de dollars par an. Mais les pays développés n'ont pas encore totalement respecté l'engagement initial de 100 milliards de dollars. Certains

chercheurs estiment que la véritable dette climatique se rapproche de 192 000 milliards de dollars au total, soit environ 4 000 milliards de dollars par an jusqu'en 2050. Le rapport souligne également que ces calculs ne tiennent compte que de la dette directement liée au changement climatique. Il existe des arguments convaincants en faveur de réparations supplémentaires couvrant les injustices historiques de la traite transatlantique des esclaves, ainsi que les pertes financières actuelles auxquelles les nations africaines sont confrontées en raison des flux financiers illicites, des paradis fiscaux et des structures économiques fondées sur l'exploitation. Chaque catégorie implique ses propres calculs de dette.

Noël Ndong

*Banque des Etats de l'Afrique Centrale - Services Centraux
Commission Générale de passation des marchés N°2*

Appel d'offres international ouvert n°30/BEAC/DGE-DSI/AOIO/Bien/2025 pour l'acquisition d'un cluster de firewalls checkpoint

Dans le cadre du vaste chantier de modernisation de ses infrastructures, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage, **d'acquérir un cluster de firewalls checkpoint**.

A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Code des marchés de la BEAC.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier d'appel d'offres rédigé en français peut être consulté gratuitement, acheté et retiré à l'adresse indiquée ci-dessous.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX
Direction Générale de l'Exploitation - DGAM, 14^{ème} étage, porte 1412
736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun
☎ : (+237) 222 23 40 30 ; (+237) 222 23 40 60 postes 5452, 5431, 5402 ou 5403
☎ : (+237) 222 23 33 29
✉ : cgam.scx@beac.int

La participation au présent appel d'offres est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de **cent mille (100 000) francs CFA**. Le paiement devra être effectué par virement bancaire ou en espèces aux guichets de la BEAC à l'exception du Bureau de Paris.

Les soumissions, obligatoirement accompagnées d'une garantie bancaire de soumission sous forme de garantie autonome à première demande, conforme au modèle indiqué dans le DAO et d'un montant forfaitaire d'un **million (1 000 000) FCFA**, devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le **jeudi 05 juin 2025 à 12 heures précises**. Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX
BUREAU D'ORDRE 15^{ème} étage, porte 15.01
736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun

Les soumissions seront ouvertes en **une phase le jeudi 05 juin 2025 à 13 heures** aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé, en présence des représentants des soumissionnaires **dûment mandatés** par un document écrit signé du dirigeant de l'entreprise, qui souhaitent assister à la séance d'ouverture.

Yaoundé, le 10 AVR 2025
Le Responsable,



*Banque des Etats de l'Afrique Centrale - Services Centraux
Commission Générale de passation des marchés N°2*

Appel d'offres régional ouvert n°32/BEAC/DGE-DSI/AORO/Bien/2025 pour l'acquisition d'une baie de sauvegarde de VTL

Dans le cadre de la modernisation de ses infrastructures de manière générale et en particulier de sa plateforme de sauvegarde des données, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage, **l'acquisition d'une baie de sauvegarde de VTL**. A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises domiciliées en zone CEMAC, qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Code des marchés de la BEAC.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier d'appel d'offres rédigé en français peut être consulté gratuitement, acheté et retiré à l'adresse indiquée ci-dessous.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX
Direction Générale de l'Exploitation - DGAM, 14^{ème} étage, porte 1412
736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun
☎ : (+237) 222 23 40 30 ; (+237) 222 23 40 60 postes 5452, 5431, 5402 ou 5403
☎ : (+237) 222 23 33 29
✉ : cgam.scx@beac.int

La participation au présent appel d'offres est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de **cent mille (100 000) francs CFA**. Le paiement devra être effectué par virement bancaire ou en espèces aux guichets de la BEAC à l'exception du Bureau de Paris.

Les soumissions, obligatoirement accompagnées d'une garantie bancaire de soumission sous forme de garantie autonome à première demande, conforme au modèle indiqué dans le DAO et d'un montant forfaitaire d'un **million (1 000 000) FCFA**, devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le **jeudi 22 mai 2025 à 12 heures précises**. Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX
BUREAU D'ORDRE 15^{ème} étage, porte 15.01
736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun

Les soumissions seront ouvertes en **une phase le jeudi 22 mai 2025 à 13 heures** aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé, en présence des représentants des soumissionnaires **dûment mandatés** par un document écrit signé du dirigeant de l'entreprise, qui souhaitent assister à la séance d'ouverture.

Yaoundé, le 10 AVR 2025
Le Responsable,



*Banque des Etats de l'Afrique Centrale - Services Centraux
Commission Générale de passation des marchés N°2*

Sélection internationale ouverte n°29/BEAC/DGE-DSI/SIO/Ser/2025 pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la mise en place d'un Centre Opérationnel de Sécurité (SOC) pour la Banque des Etats de l'Afrique Centrale

Dans le cadre de la gestion de son système d'information, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale souhaite recruter un cabinet en vue de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la **mise en place d'un Centre Opérationnel de Sécurité (SOC)**. A cet effet, elle invite par le présent avis de sélection, les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à soumettre une proposition.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Code des marchés de la BEAC, notamment la **sélection sur la base de la qualité technique et du coût**.

Les Prestataires intéressés peuvent solliciter des informations complémentaires à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
Services Centraux, Direction Générale de l'exploitation, DGAM, 14^{ème} étage, Porte 14.12
736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - CAMEROUN
☎ : (+237) 222 23 40 30 ; (+237) 222 23 40 60 Postes 5452, 5431, 5402 ou 5403
☎ : (+237) 222 23 33 29
✉ : cgam.scx@beac.int

La participation à la présente mise en concurrence est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de **deux cent mille (200 000) francs CFA**. Le paiement devra être effectué par virement bancaire ou en espèces aux guichets de la BEAC, à l'exception du Bureau de Paris.

Les soumissions, conformes au règlement particulier de la sélection, devront être déposées, sous pli fermé, à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le **mercredi 04 juin 2025 à 13 heures précises**.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
Services Centraux, Bureau d'Ordre, 15^{ème} étage, porte 15.01
736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - CAMEROUN

Les propositions reçues après le délai fixé seront rejetées.

Les soumissions seront ouvertes en **deux phases** aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé. Les plis administratifs et techniques seront ouverts le **mercredi 04 juin 2025 à 14 heures**. Les plis financiers seront ouverts le **vendredi 20 juin 2025 à 13 heures**. Ces ouvertures se tiendront en présence des représentants des soumissionnaires **dûment mandatés** par un document écrit signé du dirigeant de l'entreprise, qui souhaiteraient assister à la séance d'ouverture.

Yaoundé, le 10 AVR 2025
Le Responsable,



*Banque des Etats de l'Afrique Centrale - Services Centraux
Commission Générale de passation des marchés N°2*

Appel d'offres régional ouvert n°33/BEAC/SG-DPMG/AORO/Bien/2025 pour l'acquisition et l'installation de serveurs d'applications et licences VMware

Dans le cadre de la gestion de son système d'information, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage, **l'acquisition de serveurs d'applications et licences VMware**. A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises domiciliées en zone CEMAC, qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Code des marchés de la BEAC.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier d'appel d'offres rédigé en français peut être consulté gratuitement, acheté et retiré à l'adresse indiquée ci-dessous.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX
Direction Générale de l'Exploitation - DGAM, 14^{ème} étage, porte 1412
736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun
☎ : (+237) 222 23 40 30 ; (+237) 222 23 40 60 postes 5452, 5431, 5402 ou 5403
☎ : (+237) 222 23 33 29
✉ : cgam.scx@beac.int

La participation au présent appel d'offres est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de **cent mille (100 000) francs CFA**. Le paiement devra être effectué par virement bancaire ou en espèces aux guichets de la BEAC à l'exception du Bureau de Paris.

Les soumissions, obligatoirement accompagnées d'une garantie bancaire de soumission sous forme de garantie autonome à première demande, conforme au modèle indiqué dans le DAO et d'un montant forfaitaire d'un **million (1 000 000) FCFA**, devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le **jeudi 22 mai 2025 à 13 heures précises**. Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX
BUREAU D'ORDRE 15^{ème} étage, porte 15.01
736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun

Les soumissions seront ouvertes en **une phase le jeudi 22 mai 2025 à 14 heures** aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé, en présence des représentants des soumissionnaires **dûment mandatés** par un document écrit signé du dirigeant de l'entreprise, qui souhaitent assister à la séance d'ouverture.

Yaoundé, le 14 AVR 2025
Le Responsable,



SANTÉ

Deux laboratoires congolais certifiés aux normes ISO

Les représentants des laboratoires SJ-Faslo (HJ Hospital) et CHME Monkole ont reçu officiellement des certificats d'accréditation internationale ISO 15189 au cours d'une cérémonie organisée à Kinshasa.

Par l'acte de remise des certificats ISO, les deux laboratoires deviennent ainsi les premiers en République démocratique du Congo (RDC) à atteindre le niveau de reconnaissance internationale en matière de qualité et de performance dans les services de laboratoire. Les autorités présentes à la cérémonie ont salué cette avancée majeure dans le renforcement du système de santé congolais. « Après toutes ces années, vous venez de démontrer qu'avec engagement et responsabilité, la RDC rejoint les nations disposant des laboratoires accrédités selon les standards internationaux », a déclaré l'ambassadrice des États-Unis à Kinshasa. Pour sa part, le directeur de cabinet du ministre de la Santé, le Dr Romain Muboyayi, a également salué cette première historique,



Remise des certificats ISO/DR

soulignant qu'elle traduit la volonté du chef de l'État, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, de garantir un accès universel à des soins de qualité, tout en position-

nant le secteur de la santé comme un pilier de développement national. Notons que cette réussite s'inscrit dans le cadre du programme de renfor-

cement des laboratoires cliniques appuyé par les États-Unis à travers le CDC Atlanta et financé par l'initiative PEPFAR. Depuis 2013, le programme SLMTA/SLM-

TIER a permis la formation de nombreux auditeurs nationaux et techniciens de laboratoire, ainsi que la mise en œuvre d'un système rigoureux de management de la qualité. Les autorités sanitaires ont appelé l'ensemble des établissements de santé à s'inspirer de cette dynamique, à intégrer les normes ISO 15189 et à s'engager résolument dans des démarches d'assurance qualité structurées et continues.

Au sujet de la Norme ISO 15189, il convient de savoir qu'elle spécifie les exigences de qualité et de compétence propres aux laboratoires de biologie médicale. Elle garantit, en outre, la fiabilité des résultats, la sécurité des patients, et la conformité aux standards internationaux de bonnes pratiques.

Blandine Lusimana

GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

La restauration de la patrouille financière saluée

La Coordination des organisations de la société civile engagées dans la lutte contre la corruption dans les finances publiques (Cosoc-LCC) s'est réjouie de la restauration de la patrouille financière menée par l'Inspection générale des finances (IGF).

« Suspendu durant neuf mois, ce mode de contrôle auquel recourt l'IGF s'est avéré essentiel pour préserver et assurer la bonne gestion des fonds et des biens dans le contexte de la République démocratique du Congo », a indiqué la Cosoc-LCC dans un communiqué du 16 avril.

Elle a, par ailleurs, prévenu que pendant cette période de suspension de la patrouille financière, les responsables des entreprises et établissements publics ont géré sans garde-fou. Ce qui l'amène à exhorter l'IGF, dans la foulée de cette réinstauration, « d'auditer les comptes de toutes les entreprises et établissements publics pour s'assurer que pendant les neuf mois au cours desquels la patrouille financière a été

suspendue, les fonds et biens publics ont été gérés de manière orthodoxe ». A défaut, a-t-elle indiqué, les dossiers des mandataires fautifs doivent être transmis au parquet pour des poursuites judiciaires.

Cette structure a, en outre, rappelé son communiqué 001/FEB/2025 sur la nécessité impérative de préserver l'intégrité des fonds destinés aux Forces armées du pays et aux Wazalendo contre tout détournement ainsi que la mise en place des mécanismes de transparence et d'un comité de suivi paritaire pouvoir public-Société civile. Ceci pour garantir la traçabilité intégrale de ces fonds, de leur collecte et de leur utilisation finale.

La Cosoc-LCC invite la Première ministre à appuyer l'IGF dans l'audit des établis-



L'entrée principale des installations de l'IGF/DR

sements et entreprises publiques et à veiller à ce que les fonds destinés à l'effort de guerre fassent l'objet d'une

transparence absolue. Elle recommande aux entreprises publiques de collaborer avec l'IGF pour la réalisation des

audits des fonds et biens publics pour la période où la patrouille financière était suspendue.

Lucien Dianzenza

ECOWORLD 2024

L'ONG Mbou-Mon-Tour lauréate du Prix environnemental international

Le Prix a été attribué, le 7 février dernier à Kinshasa, dans la catégorie « Conservation de la biodiversité et des paysages naturels », en présence de chercheurs, de diplomates et de personnalités engagées dans la protection de l'environnement à l'échelle internationale.

La reconnaissance internationale salue le travail exemplaire et innovant de Mbou-Mon-Tour (MMT) qui œuvre depuis près de trois décennies dans le territoire de Bolobo, province de Mai-Ndombe, en faveur de la conservation des forêts tropicales et des bonobos, espèce emblématique menacée de disparition, tout en améliorant les conditions de vie des communautés locales. À travers un modèle communautaire intégré, MMT combine avec succès protection de la biodiversité, adaptation au changement climatique et lutte contre la pauvreté. Le modèle développé par MMT repose sur une approche fondée sur la participation active de la population locale qui devient elle-même la gardienne de son patrimoine naturel. En instaurant des zones de conservation communautaire et en proposant des alternatives durables aux activités destructrices (comme l'agriculture itinérante ou la chasse illégale), l'organisation non gouvernementale (ONG) a su construire un équilibre entre protection environnementale et développement humain.

Cette approche innovante et reproductible a retenu l'attention du jury du Prix EcoWorld, composé d'experts internationaux, qui l'ont considérée comme un exemple d'efficacité, d'impact concret et de durabilité dans un contexte marqué par l'urgence écologique globale.

Une distinction honorifique pour le président de MMT

Lors de la cérémonie, l'Académie russe des sciences natu-



Les bonobos, une espèce protégée et dont MMT travaille pour sa conservation./DR

relles a décerné au président du Comité exécutif de MMTour, Jean-Christophe Bokika, la médaille d'honneur Nikita-Nikolaevich-Moiseev, accompagnée d'un certificat officiel. Cette distinction rend hommage aux scientifiques et aux acteurs de terrain qui contribuent à l'avancée des connaissances

et à la mise en œuvre de solutions concrètes pour répondre aux défis environnementaux de notre siècle.

« Cette reconnaissance internationale nous honore et renforce notre engagement en faveur de la préservation de notre patrimoine naturel et culturel. Elle prouve que

les efforts des communautés locales pour protéger leur environnement méritent d'être valorisés. Ce prix, c'est celui de toutes celles et tous ceux qui, chaque jour, protègent la forêt, les bonobos et la vie », a dit Jean-Christophe Bokika.

Un hommage à la pensée interdisciplinaire

« Cette reconnaissance internationale nous honore et renforce notre engagement en faveur de la préservation de notre patrimoine naturel et culturel. Elle prouve que les efforts des communautés locales pour protéger leur environnement méritent d'être valorisés. Ce prix, c'est celui de toutes celles et tous ceux qui, chaque jour, protègent la forêt, les bonobos et la vie »

La médaille Moiseev, créée en 2018 en mémoire de Nikita Nikolaevich Moiseev, académicien reconnu de l'Académie des sciences de Russie, honore les contributions remarquables dans les domaines des mathématiques appliquées, de la modélisation de simulation, de l'automatisation de la conception et d'une approche interdisciplinaire de la résolution des problèmes environnementaux.

Quant au Prix environnemental international EcoWorld, il récompense les initiatives et projets les plus impactants dans le domaine de la protection de l'environnement et de la santé publique. Il constitue un levier de visibilité et de soutien, notamment pour attirer l'attention des investisseurs, partenaires internationaux et décideurs publics sur les projets méritants, souvent portés dans des contextes fragiles.

Un signal fort pour la conservation en Afrique

Ce quatrième prix international après le Prix Alexander-Abraham en 2009 ; le Prix Ashden en 2021 et le Prix Equateur en 2022 marque une étape majeure, non seulement pour MMT et les communautés locales, mais aussi pour l'ensemble des acteurs congolais et africains engagés dans la conservation communautaire. Il confirme que des solutions locales portées par les communautés elles-mêmes peuvent produire des résultats concrets, et qu'elles méritent d'être soutenues, reconnues et diffusées à plus large échelle.

Lucien Dianzenza

MONITORING SUR LES DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS

Signature d'un protocole d'accord entre le Cafco et la CNDH

Le Cadre permanent de concertation de la femme (Cafco) et la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) travailleront dorénavant dans une parfaite collaboration pour promouvoir la santé sexuelle et reproductive.

Le protocole d'accord qui a une durée de cinq ans, selon la directrice exécutive de Cafco, Grâce Lula, vise à développer un système de partage des données et d'informations relatives aux droits sexuels et reproductifs entre le Cafco et la CNDH, dans l'objectif de promouvoir les droits à la santé sexuelle et reproductive. Il définit les obligations de chacune des parties. C'est dans cette optique que, conformément à

ce partenariat, la CNDH est tenue de consulter le Cafco sur la situation de la santé sexuelle et reproductive en République démocratique du Congo et de s'assurer que cette question sera prise en compte dans le travail qu'elle fait.

Ce document stipule que tout problème lié à la promotion des droits à la santé sexuelle et reproductive fera l'objet d'un plaidoyer de haut niveau. Le Cafco apportera aus-

si son expertise dans la constitution de la base des données par la mise à la disposition de la CNDH des rapports techniques d'accompagnement des modèles et autres données. En outre, il participera au processus de la rédaction des rapports pays de la CNDH relatifs à la situation des droits humains en général et en particulier des droits sexuels et reproductifs.

Le président de la CNDH, Paul Nsa-

pu, a salué la signature de ce protocole d'accord. « Je remercie Cafco pour ce partenariat effectif avec la CNDH », a-t-il déclaré. La question des droits sexuels et reproductifs, a-t-il renchéri, est importante et cela concerne tout le monde. La signature de cet accord permet de mettre des énergies ensemble pour que cette problématique trouve des issues favorables.

Blandine Lusimana

FORUM « ANCRAGES »

La deuxième édition ouverte à Marseille

La France renforce son partenariat avec les diasporas africaines à l’occasion de la tenue, le 16 avril, de la deuxième édition du forum «Ancrages», en présence de son ministre de l’Europe et des Affaires étrangères, Jean-Noël Barrot.

Organisée par l’association «Les déterminés», avec le soutien du ministère de l’Europe et des Affaires étrangères, la deuxième édition du forum «Ancrages», dédiée à la promotion de l’entrepreneuriat entre les pays africains et la France, a réuni à Marseille plusieurs centaines de participants issus des diasporas africaines et venus de toute la France. À cette occasion, le ministre français a réaffirmé l’engagement de son pays auprès des diasporas africaines, actrices incontournables du dialogue, de l’innovation et du développement entre les deux rives de la Méditerranée. Pour ce faire, le ministère de l’Europe et des Affaires étrangères s’est doté d’un « plan d’action diasporas africaines » qui mobilise l’ensemble du réseau diplomatique, en France et dans ses ambassades en Afrique. Ce plan s’incarne dans plusieurs projets structurants, portés par des opérateurs publics et des partenaires. Il s’agit des programmes « MEET Africa » et « Pass Africa » qui ont déjà permis d’accompagner plus de 3000 entrepreneurs.

Le ministre de l’Europe et des Affaires étrangères a annoncé le lancement de la troisième promotion du programme « Pass Africa » et le soutien cette année de vingt nouveaux entrepreneurs, futurs champions économiques entre la France et l’Afrique ; de « Choose Africa », initiative phare de financement du secteur privé africain, qui a permis de financer plus de 40 000 entreprises africaines et plusieurs centaines de milliers de micro-entrepreneurs pour un montant total de 3,5 milliards d’euros ; de « Choose Africa 2 » (2023-2027) permettra d’engager de nouveaux soutiens pour l’appui au secteur privé et l’accompagnement des entreprises françaises souhaitant se développer sur le continent; de « DiasDev », pour la réduction des coûts de transfert de fonds et le développement de produits financiers innovants à destination des diasporas. Il sera également reconduit en 2025; et de « Digital Africa », qui accompagne les entrepreneurs numériques africains dans le déploiement d’innovations technologiques à fort

impact, en les appuyant sur les volets techniques, financiers et institutionnels. Jean-Noël Barrot a rappelé que la Maison des mondes africains sera inaugurée cette année en juin, à Paris. Cet établissement, véritable lieu d’échange, d’innovation et de débats, permettra de valoriser la création africaine contemporaine et constituera également un laboratoire entrepreneurial, capable de produire du lien et des récits partagés. Le 21 juin, pour la fête de la musique, le Quai d’Orsay mettra en lumière les diasporas africaines, à l’occasion d’une soirée inédite où leur talent et leur créativité musicale seront à l’honneur. Une troisième édition du forum «Ancrages» sera également organisée fin 2025, a-t-on appris. Il s’est également projeté sur la deuxième édition des Assises de la démocratie de la fondation de l’innovation pour la démocratie organisée à Dakar, au Sénégal, du 19 au 22 juin, après une première édition passionnante au Cap-Vert, l’an dernier. Le ministre a également rappelé toute l’importance de l’organisa-



2^e édition du Forum Ancrages à Marseille/DR

tion, en octobre, de la deuxième édition du forum Création Africa, à Lagos, au Nigeria. Rendez-vous majeur du calendrier culturel, ce forum permet de valoriser toutes les initiatives françaises et africaines dans le domaine des industries culturelles et créatives. Enfin, «Ancrages» Marseille

constitue une étape importante de la Saison Méditerranée 2026, dédiée aux liens qui unissent les peuples méditerranéens. Coordonnée par l’Institut français, cette saison culturelle et citoyenne rayonnera sur tout le territoire français ainsi qu’au Maghreb et au Proche-Orient. **Marie Alfred Ngoma**

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA LANGUE CHINOISE

L’Institut Confucius célèbre l’événement

L’Institut Confucius de l’Université Marien-Ngouabi a célébré, le 18 avril à Brazzaville, avec la participation de l’ambassade de Chine et des sociétés chinoises, la Journée internationale de la langue chinoise.

La célébration de la journée deux jours avant la date de sa proclamation, le 20 avril, a connu la participation des classes Confucius du complexe scolaire Révolution/Gampo-Olilou, et des élèves de l’Ecole internationale chinoise. Elle a été marquée par des danses (style folklorique), des chansons, des récitations, d’interprétation d’instruments de musique chinoise, des performances des arts martiaux, des expositions de culture guzheng et de peinture chinoise. Les différentes activités visaient à promouvoir la richesse et la diversité de la culture chinoise, tout en renforçant les échanges interculturels. Selon le directeur de l’Institut Confucius, la célébration de cette journée n’est pas seulement un hommage à la langue chinoise, mais aussi à la culture de la Chine dans son ensemble. Il a invité l’assistance à approfondir les connaissances de cette langue fascinante. « Il est de notre devoir, à travers la langue, d’ouvrir des ponts



Une prestation des élèves /Adiac

entre les peuples et de renforcer notre compréhension mutuelle. Cette journée est pour nous l’occasion de rendre hommage à une langue qui, à la fois ancienne et moderne, joue un rôle central dans la communication mondiale, la culture et la compréhension mutuelle. La langue chinoise, avec ses milliers d’années d’histoire, est non seulement une des langues les plus parlées au

monde mais, elle est également le porte-voix d’une civilisation riche et fascinante», a indiqué Antoine Ngakosso. De son côté, le directeur congolais de l’école internationale chinoise, Gildas Niakissa, pense que « L’apprentissage de la langue chinoise apporte beaucoup d’opportunités pour nos jeunes élèves ou à nos compatriotes, avec les débouchés des bourses ; beaucoup de perspectives en matière d’économie

et de travail ». En outre, il a invité les Congolais qui souhaiteraient apprendre la langue chinoise à contacter l’Institut Confucius et l’école internationale chinoise où les enfants l’apprennent depuis la maternelle jusqu’à l’université. Ces derniers pourront aussi bénéficier d’une bourse d’étude. Instituée en 2010 par l’Organisation des Nations unies, la célébration de la Journée internationale

de la langue chinoise a lieu le 20 avril de chaque année. L’initiative a pour but de célébrer l’utilisation des langues officielles qui sont l’anglais, l’arabe, le chinois, l’espagnol, le français et le russe. En République du Congo, la langue chinoise est enseignée depuis quelques années dans des lycées et universités à travers le pays. **Yvette Reine Boro et Rosalie Tsiankolela Bindika**

ARRÊT DES TRAVAUX DU PALAIS DE LA JEUNESSE À MADINGOU

La Fédération congolaise de triathlon dénonce les combines de la justice

Le président de la Fédération congolaise de triathlon (FCT), Bertrand Mbioko, accompagné de quelques membres du bureau exécutif fédéral, a animé un point de presse le 18 avril pour dénoncer ce qu'il qualifie d'injustice de la part de quelques autorités judiciaires du Niari et de la Bouenza concernant le litige qui oppose la fédération aux propriétaires terriens au sujet du chantier du palais de la jeunesse à Madingou.

Bertrand Mbioko a fait l'histoire de l'affaire puisque selon lui, l'espace composé de vingt terrains a été acheté bien avant la municipalisation du département de la Bouenza. Les travaux, dont le coût était estimé à 14 000 000F CFA avaient débuté en 2021 avant de connaître un arrêt suite à l'intervention d'un commando envoyé par le neveu du vendeur du terrain. Ils avaient repris après l'intervention du préfet et l'affaire a été envoyée au tribunal de Madingou. Pour lui, tout le monde était stupéfait de l'agissement des héritiers de ces terres et de quelques juges car même les autorités administratives du département et la population s'étaient opposées à la tournure que prenait cette affaire.

« Après moult débats, nous avons gagné le procès à la première chambre du tribunal de Madingou. Les perdants ont fait appel et ont choisi de ramener l'affaire au tribunal de Dolisie. Finalement, le greffier du tribunal de Dolisie, en complicité avec certains juges de Madingou, m'obligeait de lui envoyer 250 000F CFA pour une préten-



Les membres du bureau exécutif de la FCTAdiac

due descente car il m'avait clairement dit que si je ne donne pas l'argent, le jugement sera comme un penalty sans gardien. Pire, lors du deuxième procès, ils ont changé de témoins et le tribunal a donné raison au neveu de ce-

lui qui m'a vendu le terrain », a expliqué Bertrand Mbioko. Il sollicite ainsi l'intervention des autorités pour mettre fin à cette histoire qui met à mal la construction de ce palais de la jeunesse. Bertrand Mbioko pense que la

réalisation de ce projet qui vise à promouvoir le sport dans le département de la Bouenza sera bénéfique à toute la société congolaise. Il a confirmé que l'évolution de cette affaire est une vraie escroquerie au détriment de la jeu-

nesse congolaise. « Nous savons que la justice congolaise possède des cadres qui lisent bien le droit et qui sont capables de remettre la jeunesse congolaise dans ses droits à travers ce projet », espère-t-il.

Le palais de la jeunesse de Madingou, dans le département de la Bouenza, sera équipé d'une piscine de 25m sur 15m, d'un hôtel, d'une salle de gymnastique, d'un vaste espace pour un projet agro-pastoral et autres coins dédiés à la pratique du sport. La FCT, membre de la Francophonie, est fondatrice du triathlon au sein de cette structure qui regroupe les pays qui ont le français en commun.

Ancien nageur professionnel de haut niveau et formateur des athlètes comme Freddy Mayala, Bertrand Mbioko est l'un des pionniers de la FCT. Il pense que le développement du sport au Congo s'inscrit dans la multiplication des outils de formation sur toute l'étendue du territoire national. Pour lui, les autorités devraient accompagner les initiatives qui abolissent l'oisiveté, encadrent et orientent les jeunes Congolais.

Rude Ngoma

FOOTBAL

Le week-end des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en France

Ligue 2, 31e journée
Martigues réalise le coup parfait à Caen : les Provençaux l'emportent 3-0, condamnant les Normands à la descente et doublent, par la même occasion, Clermont, défait par Troyes (0-2). Emmené par un Alain Ipiélé des grands soirs, le FC Martigues est désormais barragiste, après avoir été relégable entre les 6e et 27e journées.

Sur la pelouse de D'Ornano, Bevic Moussiti-Oko et Ipiélé ont débuté le match, l'un en pointe, l'autre comme piston droit, tandis que Yann Mvila était capitaine du SM Caen.

Dès la 5e minute, Ipiélé tirait un corner sur la tête de Solvet, qui débloquent le score au second poteau.

A la 17e minute, depuis son côté droit, il centre pour Mendy au cœur d'une défense normande apathique (2-0).

Sur le troisième but, il récupère le cuir dans son camp, le remonte, fixe toute la défense dans l'axe avant d'écarter pour Siby qui centre en première intention pour Robin (3-0, 50e min).

Passé sur le côté gauche, il est proche d'inscrire le 4e but, mais son tir du droit est sauvé par un défenseur (64e min).

Un match plein pour l'ailier congolais, habitué des fins de saison en boulet de canon (deux buts et trois passes décisives depuis février, trois buts et six passes lors de la montée de Martigues en 2023-2024 et quatre buts et sept passes avec Dunkerque en 2022-2023). Dommage qu'il ne fasse pas preuve de davantage de régularité tout au long de la saison.

De son côté, Moussiti-Oko a joué 54 minutes : dans l'axe, il a été utile comme pivot et point d'ancrage, mais n'a pas eu de situation dangereuse.

Si Martigues a éclairé son horizon, Clermont a clairement assombri le sien. Les Auvergnats, candidats à la montée en début de saison, foncent vers la relégation après leur revers face à Troyes (0-).

Titulaire sur la pelouse de Montpied, Mons Bassouamina a été sevré de ballons en première période. Après la pause, il est un peu court pour reprendre une remise de Diop (48e min).

A la 69e minute, il combine bien avec Douane mais sa frappe du gauche manque de puissance pour tromper Lemaître. Il est remplacé à la 73e minute.



Alain Ipiélé est impliqué sur les trois buts de Martigues à Caen/DR

Pour Clermont, 17e avec 28 points et trois longueurs de retard sur Martigues, le programme des trois derniers matches est compliqué avec deux déplacements

au Red Star, encore concerné par la lutte pour le maintien, et à Rodez, et la réception d'Annecy, qui peut encore espérer accrocher la 5e place.

Pour Grenoble, les espoirs de barrages pour la montée en Ligue 1 s'évanouissent après la défaite à Dunkerque (0-2). En effet, le GF38 compte huit longueurs de retard sur Guingamp, le 5e.

Titulaire en défense centrale, Loris Mouyokolo a alterné le bon et le moins bon.

En prenant un point face à Pau (1-1), Ajaccio assure son maintien. Remplaçant, Jesah Ayessa Ondze est entré à la 86e minute.

Les Corses sont 11es avec 39 points et huit longueurs d'avance sur Martigues.

Rodez s'incline à Laval (1-2). Loni Laurent Quenabio n'était pas dans le groupe, contrairement à Raphaël Lipinski.

Victime d'une rupture des ligaments croisés en juillet dernier, le latéral de 22 ans, né en France d'un père polonais et d'une mère congolaise, était titulaire pour la première fois de la saison. Il est remplacé à la 69e minute.

Avec 36 points, Rodez doit encore grignoter pour officialiser sa présence en Ligue 2 la saison prochaine. Le Red Star se rendra à Metz ce samedi.

Camille Delourme

FÉCOFOOT

La délivrance de l'ordonnance de rétractation freine la levée de la suspension

Dans son dernier courrier adressé le 18 avril au ministre des Sports, la Fédération internationale de football association (Fifa) lui a rappelé que la levée de la suspension et la reprise effective des activités de la Fédération congolaise de football (Fécofoot) passe par une ordonnance de rétractation du Tribunal de grande instance de Brazzaville.

« L'ordonnance de rétractation constitue une étape absolument essentielle afin de permettre au Comité exécutif de la Fédération congolaise de football, dirigé par M. Jean Guy Blaise Mayolas, de reprendre pleinement le contrôle de la fédération, conformément à la décision du Bureau du Conseil de la Fifa du 6 février dernier », a indiqué la Fifa en se référant aux récents courriels du ministre datés du 14 et 16 avril. La Fifa affirme avoir pris note du contenu de la lettre du 31 mars adressée par le ministère au président de la Fécofoot par laquelle il lui demande de saisir le Tribunal de Grande instance aux fins d'obtenir une ordonnance de rétractation permettant au Comité exécutif de prendre

possession du siège de la Fécofoot. Cette instance mondiale du football est autant étonnée que la Fécofoot quant à la lenteur avec laquelle ce dossier est traité au tribunal. « Sur la base des informations fournies par la Fécofoot, nous comprenons que le tribunal en question n'a toujours pas délivré d'ordonnance, en dépit de la saisine effectuée par la Fécofoot », a-t-elle indiqué. Le dernier communiqué de presse de la Fécofoot, publié le 19 avril, éclaire l'opinion nationale et internationale sur la situation actuelle et confirme les difficultés rencontrées. « A ce jour cette ordonnance n'a toujours pas été délivrée », précisant que cette procédure judiciaire en cours a été initiée depuis le 8 novembre 2024. « A ce



Le siège de la Fécofoot/Adiac

jour, la juridiction saisie est allée d'une audience reportée à une autre donnant ainsi l'impression d'un dilatoire», a souligné le Comité exécutif. « La suspension ne pourra être levée que lorsque la Fécofoot nous aura également transmis une communication officielle comprenant une mise à jour complète de la si-

tuation de la fédération, accompagnée de preuves concrètes et détaillées attestant que toutes les conditions nécessaires à la levée de la suspension ont été bien remplies », a précisé la Fifa. La Fécofoot confirme son attachement au respect des statuts de la Fifa et de la Confédération africaine de football ainsi qu'aux

principes d'autonomie de gestion des fédérations sportives. Elle se dit prête à « fournir à la Fifa toutes les preuves nécessaires au rétablissement de la normalité, dès que les conditions juridiques et administratives le permettront ». Elle en appelle donc à la responsabilité du ministre des Sports, afin de sortir de cette situation « qui nuit gravement au football congolais, hypothèque l'avenir de la jeunesse congolaise et ternit l'image de notre pays à l'international. » Notons que le Congo risque d'écoper d'une suspension allant de sept à dix ans si toutes les recommandations de la Fifa ne sont pas appliquées avant son prochain congrès prévu le 15 mai.

James Golden Eloué

CAN U-17

Le Maroc champion d'Afrique

Les Lionceaux de l'Atlas du Maroc ont réussi à inscrire enfin leur nom au palmarès du football continental, en remportant pour la première fois de leur histoire, le 19 avril sur leur sol, la Coupe d'Afrique des nations (CAN) des moins de 17 ans.



Les jeunes marocains se sont imposés en finale devant la redoutable équipe du Mali, 4-2, au terme de la séance des tirs au but après un nul de 0-0 au temps réglementaire. Cinquième pays organisateur à atteindre la finale après la Gambie en 2005, le Togo en 2007, l'Algérie en 2009 et le Rwanda en 2011, le Maroc a égalé la performance de la Gambie, vainqueur à domicile en 2005. Sur leurs propres installations, les Marocains ont séduit tant sur le plan collectif qu'individuel, raflant la majorité des distinctions individuelles. Ils n'ont concédé qu'un seul but durant le tournoi. Leur gardien Chouaib Bellaarouch, décisif lors des séances des tirs au but en demi-finale face à la Côte d'Ivoire et en finale contre le Mali, a été désigné meilleur gardien de la compétition. Abdellah Ouazane (milieu) est le meilleur joueur alors que Nabil Baha est quant à lui meilleur entraîneur. Asharaf Tapsoba (Burki-

na Faso) et Alynho Haidara (Côte d'Ivoire) sont co-meilleurs buteurs avec sept réalisations chacun. Le prix du fair-play revient au Mali. La Côte d'Ivoire s'est classée troisième après avoir battu le Burkina Faso aux tirs au but, 4-1, après un nul 1-1 au temps réglementaire. Onze type de la compétition Gardien: Chouaib Bellaarouch (Maroc) Latéral droit: Moncef Zekri (Maroc) Latéral gauche: Vaboué Doumbia (Côte d'Ivoire) Défenseurs centraux: Issoufou Dabo (Burkina Faso) et Driss Aït Chiekh (Maroc) Milieu défensif: Issa Tounkara (Côte d'Ivoire) Milieux offensifs: Abdellah Ouazane (Maroc) et Seydou Dembelé (Mali) Ailier gauche: Illies Belmokhtar (Maroc) Ailier droit: Asharaf Tapsoba (Burkina Faso) Attaquant: Alynho Haidara (Côte d'Ivoire) J.G.E.

Banque des Etats de l'Afrique Centrale - Services Centraux
Commission Générale de passation des marchés N°2

Appel d'offres régional ouvert n°33/BEAC/SG-DPMG/AORO Bien 2025 pour l'acquisition et l'installation de serveurs d'applications et licences VMware

Dans le cadre de la gestion de son système d'information, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage l'acquisition de serveurs d'applications et licences VMware. A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises domiciliées en zone CEMAC, qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Code des marchés de la BEAC.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier d'appel d'offres rédigé en français peut être consulté gratuitement, acheté et retiré à l'adresse indiquée ci-dessous.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX
Direction Générale de l'Exploitation - DGAM, 14^{ème} étage, porte 1412
736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun
☎ (+237) 222 23 40 30 ; (+237) 222 23 40 60 postes 5452, 5431, 5402 ou 5403
✉ (+237) 222 23 33 29
a : egam.sen@beac.int

La participation au présent appel d'offres est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA. Le paiement devra être effectué par virement bancaire ou en espèces aux guichets de la BEAC à l'exception du Bureau de Paris.

Les soumissions, obligatoirement accompagnées d'une garantie bancaire de soumission sous forme de garantie autonome à première demande, conforme au modèle indiqué dans le DAO et d'un montant forfaitaire d'un million (1 000 000) FCFA, devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le jeudi 22 mai 2025 à 13 heures précises. Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX
BUREAU D'ORDRE 15^{ème} étage, porte 15.01
736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun

Les soumissions seront ouvertes en une phase le jeudi 22 mai 2025 à 14 heures aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé, en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés par un document écrit signé du dirigeant de l'entreprise, qui souhaitent assister à la séance d'ouverture.

Yaounde, le 14 AVR 2025
Le Responsable,

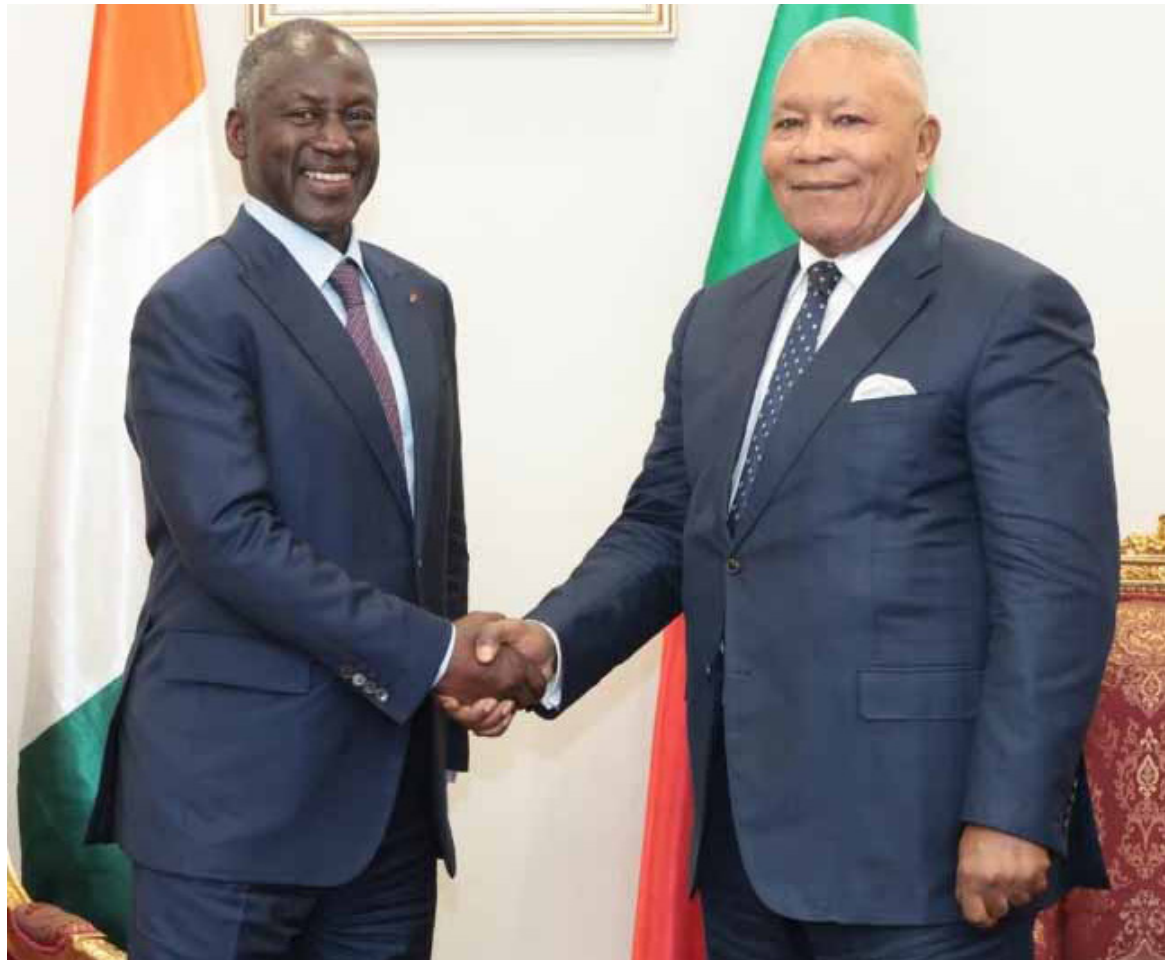
APF

Adama Bictogo salue les conclusions de la 16^e conférence

Reçu en audience le 17 avril par son homologue congolais, Isidore Mvouba, le président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, Adama Bictogo, qui a participé aux travaux de la 16^e conférence des présidents des Assemblées et de Sections de la région Afrique de l'Assemblée parlementaire francophone (APF), à Brazzaville, a salué la nature des conclusions auxquelles les participants ont abouti.

Se félicitant des valeurs de fraternité, d'hospitalité et de générosité du peuple congolais, Adama Bictogo est allé traduire sa reconnaissance à Isidore Mvouba pour avoir donné à l'APF l'occasion de renaître et de connaître un nouvel élan. « *Nouvel élan qui se caractérise par la qualité de l'organisation de la 16^e conférence et par la présence, tant en qualité qu'en nombre, des présidents des Assemblées des pays francophones. Je puis vous dire que, en tant que président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, j'ai eu à gérer l'APF quelques mois. Je peux donc, de façon affirmative, vous dire que cette 16^e conférence restera gravée dans la mémoire des présidents des Assemblées de l'Afrique de l'espace francophone* », a-t-il déclaré devant la presse.

Selon lui, la 16^e Conférence qui a connu la participation de plusieurs présidents est celle qui a le plus marqué sur les quinze dernières années, surtout au regard de sa substance. « *Comme vous le savez, le monde aujourd'hui est traversé par plusieurs secousses. Nous avons un nouvel ordre politique et géopolitique qui est en train de se dessiner. Nous avons aujourd'hui des contraires qui se rassemblent. Et l'Afrique a un devoir, celui de faire valoir sa solidarité, sa souveraineté. Et*



qui mieux que Brazzaville et qui mieux que le président Sassou N'Guesso, panafricaniste, peut donc faire valoir le sens de la solidarité africaine ? », s'est interrogé le président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire. Revenant sur certaines décisions

prises au cours des assises de Brazzaville, il a rappelé la nécessité pour les Parlements d'Afrique francophone de ne pas être des spectateurs d'autant plus qu'ils ont un mandat du peuple qui appelle à la prise de responsabilités. « *Notre espace africain doit se li-*

Adama Bictogo reçu par Isidore Mvouba/DR
bérer des frontières qui, à la vérité, ne sont qu'artificielles. Mais le plus important, c'est que la conscience collective africaine comprenne, prenne conscience de ce que l'Afrique ne doit repenser que sur elle-même, ne doit compter que sur elle-même, et

que la génération future nous regarde parce qu'elle a envie de prendre ses responsabilités. Donc nous ne devons pas tricher. L'histoire nous regarde, et le sens de la responsabilité nous le commande », a martelé Adama Bictogo.

Il s'est, par ailleurs, félicité de l'audience qui leur a été accordée par le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, pendant plus d'une heure. D'après lui, cette réception a été pour les présidents des Assemblées et sections de l'APF zone Afrique une forme d'éveil de conscience, d'autant plus que le chef de l'Etat congolais est revenu sur l'importance de l'implication des Parlements dans la résolution des conflits du fait de leur responsabilité. « *Le président Denis Sassou N'Guesso a souhaité que les Parlements puissent être des partenaires à l'exécutif dans la quête permanente de la paix dans les différents pays en crise. Donc, nous repartons de Brazzaville avec l'envie d'y revenir. Si les autres conférences pouvaient encore s'organiser à Brazzaville, nous l'aurions cautionné. Fraternellement, nous repartons heureux mais avec un peu de regret, parce qu'on aurait aimé prolonger notre séjour* », a-t-il conclu avant de quitter la capitale congolaise.

Parfait Wilfried Douniama

RÉFLEXION

Ce que démontrent ...

Oui, ce que démontrent les événements en cours sur la scène internationale, notamment les duels qui opposent la Chine, les Etats-Unis, l'Europe, l'Inde, la Russie et autres Grands de la planète, c'est bien le fait que l'exploitation des matières premières stratégiques sur les cinq continents devient lentement mais sûrement l'enjeu majeur de la stratégie mondiale. Avec, parmi les conséquences évidentes, le fait que l'immense continent africain occupe désormais la première place sur ce terrain.

Au-delà du fer, du gaz, du pétrole et autres matières premières stratégiques dont l'exploitation a généré pour une large part la colonisation de l'Afrique, il y a deux cents ans, la prise de contrôle des gisements d'uranium, de lithium, de cobalt et autres matières premières stratégiques s'impose désormais au fil des ans comme un atout incontournable. D'où la concurrence qui se développe entre les grandes puissances et qui prend au fil du temps une tournure agressive dont le pire pourrait sortir à plus ou moins brève échéance.

Dans un tel contexte l'on ne saurait trop conseiller aux différentes institutions régionales et sous-régionales de cette partie du globe de s'entendre sur l'essentiel, c'est-à-dire sur la mise en place de dispositifs qui protégeront leurs puissantes et très diverses ressources naturelles. Autrement dit de ne pas se laisser exploiter par les puis-

sances extérieures qui s'efforcent aujourd'hui, par tous les moyens, de s'emparer des gisements stratégiques en créant une nouvelle ère coloniale qui ne dit pas son nom.

Ce qui se passe actuellement dans le centre de l'Afrique, tout particulièrement dans l'Est de la République démocratique du Congo, démontre de façon dramatique, accablante que les grandes puissances sont prêtes à utiliser, ou plutôt à faire utiliser par des organismes placés sous leur contrôle les moyens les plus illégaux pour prendre le contrôle des matières premières dont dépend à plus ou moins court terme leur propre destin. Une évolution à tous égards dramatiques contre laquelle les Etats et les gouvernements ne se protègent pas réellement dans le moment présent alors même qu'ils en prennent enfin la juste mesure.

Les temps à venir diront si cet appel à la lutte contre le pillage des matières premières a été entendu avant qu'il soit trop tard mais il revient aux observateurs de ce nouveau temps de l'Histoire de tirer sans plus attendre le signal d'alarme à l'échelle internationale.

Un dossier à suivre de très près avec celui de la protection de la nature que les pays comme le Congo ont placé au cœur de leur stratégie.

Jean-Paul Pigasse